

L'insertion

DU 15 MARS AU 15 MAI 2006 • N°66



Belgique – België
P.P.
1190 Bruxelles 19
1/17120

N° d'agrégation : P 204081

Bureau de dépôt
1190 Bruxelles 19

Vol au-dessus d'un nid de coucou

**Vision macro du dispositif ISP,
l'année 2004 à la loupe**



LE MAGAZINE DE L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE
ET DE L'ECONOMIE SOCIALE D'INSERTION À BRUXELLES

L'insertion est la revue de la FeBISP
(Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle
et d'économie sociale d'insertion).
Bimestriel, ne paraît pas en juillet - août
Editeur responsable : Gabriel Maissin

La FeBISP

Cantersteen, Galerie Ravenstein 3 boîte 4 – B1000 Bruxelles
Tél : 02 537 72 04 - fax 02 537 84 04 - secretariat@febisp.be
<http://www.febisp.be>

L'équipe de la FeBISP

Gabriel Maissin, administrateur délégué / maissin@febisp.be
Suzanne Beer, secrétaire générale / beer@febisp.be
Delphine Libert, secrétaire de direction / secretariat@febisp.be
Valérie Dancart, assistante administrative et financière / dancart@febisp.be
Pierre-Alain Gerbeaux, attaché politiques de l'emploi / gerbeaux@febisp.be
Tatiana Vial Grösser, attachée relations publiques et information / vial@febisp.be
Michèle Hubin, attachée relations collectives de travail / hubin@febisp.be
Delphine Huybrecht, attachée économie sociale / huybrecht@febisp.be
Ana Teixeira, attachée formation professionnelle / teixeira@febisp.be

Impression : CF2M – rue Berthelot 114-116 – B1190 Bruxelles
Tél : 02 538 01 92

Avec le soutien de la Commission communautaire française, du Fonds social européen
et du Ministère de l'Emploi de la Région de Bruxelles-Capitale



Sommaire

- 3 Edito :
- 4 Brèves de chez nous
- 5 Sur le vif : Nouvelle programmation FSE
- 7 Sur le vif : 9ème journée d'étude de la FeBISP : L'ISP et ses partenariats
- 10 Lu, vu, entendu

Dossier : Vol au-dessus d'un nid de coucou

Vision macro du dispositif ISP, l'année 2004 à la loupe

- 22 Rencontre : Pierre Jonckheer
- 24 Reportage : CF2m, ambassadeur de l'économie sociale
- 27 Brèves de nos membres
- 28 Allo, Bruxelles ? Allo, la Terre ? : Le Contrat Premier Emploi (CPE)
- 29 Le coin de l'employeur
- 30 Les partenaires de la FeBISP
- 32 L'Agenda et les annonces

L'insertion socioprofessionnelle est ce que l'on appelle dans le jargon de l'action sociale « un dispositif ». Au sens littéral, un dispositif, nous apprend le petit Larousse, est « un ensemble de pièces constituant une machine » ou encore « ensemble de mesures constituant une organisation, un plan ».

Il était temps de montrer de manière concrète, les rouages de cette machine qu'est l'ISP. Dans le dossier de ce numéro, nous nous sommes plongés au cœur de notre activité : la formation professionnelle. Le but est de présenter – chiffres à l'appui – le volume des formations (en heures), les secteurs d'activités couverts et le profil des stagiaires. Nous avons choisi de partir des données de l'année 2004, telles qu'elles apparaissent dans le rapport d'activités de Bruxelles Formation. Un choix qui s'impose puisque l'institut francophone bruxellois est le régulateur de ce secteur et que l'activité des organismes ISP est menée en partenariat avec lui. Mais nous avons voulu aller plus loin et refléter l'évolution temporelle du dispositif. Comment a-t-il évolué de 1997 à 2004 en termes de volume d'activités, de publics et du type de formation ? Nous avons donc complété les données du rapport d'activités par des données collectées auprès de nos membres en termes de fréquentation, de durée des formations, etc.

Les données de 2005 (et celles de 2006 bien sûr) ne sont pas encore disponibles dans leur totalité. Mais nous pouvons déjà affirmer qu'elles confirment une réalité qui est loin de répondre aux besoins des demandeurs d'emplois bruxellois.

Au-delà de la synthèse en termes de données statistiques, ce dossier doit aussi être un point de départ pour mieux apprécier ce qui se fait et surtout pour relever le défi de l'évolution de la formation et de l'emploi des jeunes. En effet, comme le montre ce dossier, il faut répondre à des modifications des publics en formation et à des demandes de plus en plus spécifiques venant du marché de l'emploi. Cependant, ne perdons jamais de vue que le dispositif de l'insertion socioprofessionnelle, tant dans son volet formation que dans son volet guidance à l'emploi, a pour mission de s'adresser à une catégorie de demandeurs d'emploi peu qualifiés et ayant besoin d'une approche tenant compte de leurs difficultés. Tel est le sens d'un partenariat avec les opérateurs publics qui reste – malgré toutes les avancées - à construire. Pour continuer à apporter de l'eau à ce moulin, nous revenons en début de numéro sur le bilan de notre dernière journée d'études du 8 février dernier.

En plus du plat de résistance, le second numéro « nouvelle formule » vous présente une variété de sujet : les petites et grandes nouvelles du secteur, les activités de nos membres, des infos utiles et des billets d'humeurs. Ensuite, nous faisons le point sur l'Europe en abordant à la fois la question – combien concrète – des financements pour la période 2007-2012 indispensables pour notre action et le contexte plus général de ce qui se passe du côté du Parlement européen avec l'entretien que nous a accordé le député Pierre Jonckheer.

Enfin, pour la seconde année consécutive, une association membre de la FeBISP est sacrée « ambassadrice de l'économie sociale ». Une occasion de féliciter le CF2m en lui consacrant un reportage.

Bonne lecture et au plaisir de vous rencontrer bientôt lors de l'une de nos activités.

L'équipe de la FeBISP

La Prime + : un coup de pouce pour vous aider à améliorer le fonctionnement de votre organisation

La « Prime + » est une subvention grâce à laquelle les entrepreneurs peuvent faire appel à de la consultance externe pour les aider dans la réalisation de leurs projets. Voici quelques exemples de domaines éligibles :

- Méthodologie et technique de gestion de projets ;
- Tableaux de bord de production ou de gestion ;
- Développement de produits ;
- Gestion de la qualité (EFQM, ISO 9001 : 2000, EMAS,...).

Le gouvernement fédéral prend à sa charge un maximum de 50 % de frais de consultance avec un maximum de 400 euros par jour et un maximum de 10 000 euros par projet.

Le formulaire de demande est à

télécharger sur le site <http://www.socioeconomy.be>. Avec le formulaire, vous trouverez :

- Un tableau budgétaire à remplir ;
- Un planning détaillé à remplir ;
- Un manuel technique pour vous aider à remplir le formulaire et le tableau.

Les projets seront évalués selon une grille de critères par un jury indépendant. Ce jury fait une proposition à la Secrétaire d'Etat en termes de contenu et de budget. Les formulaires dûment complétés peuvent être introduits à 3 moments de l'année :

- Au plus tôt le 1er février ;
- Ou au plus tard le 1er juin ;
- Ou au plus tard le 1er octobre.

Changement dans l'équipe FeBISP

Une nouvelle attachée à la communication a rejoint l'équipe de la FeBISP en mars : Tatiana Vial Grösser. Rôdée à la communication et à ses formes modernes, Tatiana est la personne à qui vous pouvez

vous adresser pour tout ce qui concerne le présent magazine, l'@insertion et le site www.febisp.be. Nous sommes très heureux de l'accueillir et lui souhaitons beau et long chemin parmi nous.

UE : après la vache folle, la vache maigre... pour le budget

À l'origine, pour mettre en œuvre la Stratégie de Lisbonne et assurer l'intégration des 10 nouveaux Etats membres, la Commission Prodi avait établi un projet de budget 2007-2013 correspondant à 1,24% du PIB. La proposition reprise par la Commission Barroso s'est vue largement amputée au fil des présidences semestrielles de l'Union européenne et des désaccords entre les Etats. Un accord minimaliste (1,045%) a été arraché par Tony Blair à ses homologues fin décembre 2005. Mais le Parlement européen, qui proposait 1,18%, l'a rejeté en janvier à une écrasante majorité (74%) pour parvenir à un triste 1,05% début avril, soit 4 milliards de plus). Les députés étaient visiblement déçus, par ce que leurs

négociateurs ont accepté en leur nom. Même un député du groupe PPE (Parti Populaire Européen) reconnaissait qu'il était difficile d'obtenir plus : celui qui paye, commande. Or, comme le budget est financé par des contributions nationales et non par un « impôt européen », la marge du Parlement est très réduite. Autant sur la directive Services, les députés ont su faire prévaloir l'intérêt européen, autant sur le budget, ce sont les réflexes nationaux qui ont prévalu. Consolation : le supplément obtenu ira grossir le budget « Recherche et Education » et financera notamment 30.000 bourses Erasmus supplémentaires.

Six nouvelles ILDE

Ont été agréés comme ILDE récemment : Arpajie pour son activité traiteur et promotion de produits du commerce équitable, Innovasport, la Mission Locale de Forest pour son activité de rénovation bâtiment, l'Agence Locale pour l'Emploi de Saint-Gilles

pour son service d'aide ménagère en titres-services, Banlieues pour ses services informatiques et TIC Tanneurs. D'autres demandes sont en cours de traitement, d'autres, nous le savons, vont arriver à l'administration. Magnifiques preuves que nombreux sont ceux qui ont la réelle volonté de créer de l'emploi pour les Bruxellois peu qualifiés. Mais AïE ! Les budgets sont déjà trois fois insuffisants !

Après-midi d'information du FFCISP

Le Fonds de Formation continuée de l'ISP a organisé deux après-midi d'informations et d'échanges sur le plan de formation 2006 et les nouvelles procédures simplifiées mises en place. La satisfaction est générale quant à la simplification. Celle-ci ne résout pas les difficultés inhérentes à la mise en route d'un plan de formation (concertation, prise en compte du collectif et de l'individuel, formations inexistantes par rapport à certains besoins). Les réponses sont à trouver soit dans les ressources propres de chaque association, soit dans l'échange – qui reste à organiser – entre associations.

Charte Corail

La signature de la charte liée aux cadres technique et déontologique d'utilisation du réseau informatique Corail, par les OISP, a fait l'objet d'un accord du Comité de concertation réunissant, fin avril, Bruxelles Formation et la FeBISP. Au mois de juin, un vade-mecum explicatif, définissant les items obligatoires à compléter par les OISP dans Corail, leur sera communiqué par Bruxelles Formation.

Brochure COCOF

La nouvelle brochure de la COCOF « Une formation... Comment voir l'avenir autrement » (au lieu de « Un atout pour votre avenir ») sera disponible dès juillet 2006. Vous y trouverez une description générale de l'offre de formation organisée ou subventionnée par la Commission communautaire française, une présentation des organismes et des opérateurs actifs dans le domaine de la formation professionnelle : Bruxelles Formation, les organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP), l'EFP (Espace Formation PME) et l'enseignement de promotion sociale.

Nouvelle programmation FSE

Pierre-Alain Gerbeaux

Faisant suite à l'élargissement de l'Union européenne, la politique de cohésion de l'Union concernera à partir de 2007, 27 Etats-membres (l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie étant prévue pour 2007) pour un nouveau cycle de 7 ans. Dans cette optique, les Etats-membres et la Commission ont profondément remanié le fonctionnement des Fonds structurels. L'heure est à la « simplification » : on constate une réduction du nombre de programmes et de PIC comme le montre le tableau ci-dessous :

Programmation 2007-2013	Programmation 2000-2006
Objectif Convergence : cofinancement du FSE visant la convergence économique des régions les moins favorisées.	Objectif 1
Objectif Compétitivité régionale et Emploi : cofinancement du FSE et FEDER visant le renforcement de la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises et le développement des marchés du travail intégrant la dimension d'inclusion sociale.	Objectif 2 Objectif 3 PIC Equal PIC Urban II

Ces 2 objectifs sont déclinés en 6 priorités (les 2 dernières étant spécifiques à l'Objectif Convergence) :

PRIORITÉ A : Renforcement de la capacité d'adaptation des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs afin d'améliorer l'anticipation des changements.

PRIORITÉ B : Amélioration de l'accès à l'emploi, intégration durable dans le marché du travail des demandeurs d'emploi, prévention du chômage (de longue

durée et des jeunes), prolongement de la vie active.

PRIORITÉ C : Renforcement de l'inclusion sociale des personnes défavorisées.

PRIORITÉ D : Amélioration du capital humain.

PRIORITÉ E : Réforme des systèmes d'enseignement et de formation afin de répondre aux besoins d'une société de la connaissance et à la nécessité de se former tout au long de la vie.

PRIORITÉ F : Renforcement de la capacité institutionnelle et de l'efficacité des services publics et, le cas échéant, des ONG et des partenaires sociaux dans les domaines économique, social, environnemental, judiciaire et de l'emploi.

Pour la programmation 2007-2013, les Etats-membres doivent élaborer 2 types de documents : les Cadres de Référence Stratégique National (CRSN) et les Programmes opérationnels (PO), (exit les Cadres communautaires d'Appui et les DOCUP !). En Belgique, ce travail est réparti entre les Gouvernements concernés par les Fonds structurels compte tenu de la répartition des compétences. À Bruxelles, 3 programmes seront établis : en matière d'emploi, Programme opérationnel de la région de Bruxelles-Capitale ; en matière de rénovation, Programme opérationnel de la région de Bruxelles-Capitale ; en matière de formation professionnelle, Programme opérationnel de la troïka Cocof, Région Wallonne, Communauté française.

Pour ce dernier document, le Collège de la Cocof a chargé la Ministre Françoise Dupuis de piloter les travaux pour le volet Cocof. Pour ce faire, elle a confié à la CCFFEE l'animation d'un comité d'accompagnement destiné à établir des propositions. Ce comité est composé de représentants des opérateurs cofinancés par le FSE (FeBISP, Bruxelles Formation, Classes moyennes, Promotion sociale), de l'Agence FSE, des représentants des différents ministres concernés, d'un expert de la cellule ENIAC et des représentants des acteurs chargés d'élaborer les deux autres PO bruxellois (représentants des ministres, de l'ORBEM et du SRDU). L'objectif de la Ministre Françoise Dupuis est double : premièrement, obtenir une enveloppe financière identique à celle





de la programmation précédente et, deuxièmement, donner la priorité aux projets de formations, même s'il restera possible de développer des actions d'accompagnement, de soutien et de mise en réseau.

Des travaux du comité d'accompagnement, il ressort une classification en trois axes (qui tient compte des priorités de la Communauté française et de la Région wallonne) dans lesquels les projets devront s'inscrire comme le détaille le tableau ci-dessous :

Axe	Objectif	Thèmes
Pôles de compétitivité, clustering, pénurie d'emplois et création d'entreprises.	Contribuer au développement économique.	Recherche et développement. Formation à la demande et répondre aux pénuries de main-d'oeuvre. Formation et accompagnement à la création d'entreprises.
Formation tout au long de la vie (formation qualifiante et formation continue).	Accroître l'employabilité (répondre à l'évolution des qualifications et de l'emploi, démarche préventive).	Formation en alternance; formation professionnelle continue pour les travailleurs dont les peu qualifiés; formation continue des enseignants et des formateurs; mise en oeuvre et généralisation de la validation et valorisation des acquis; mise en oeuvre des services communs d'orientation; accompagnement des demandeurs d'emploi faisant l'objet d'un licenciement collectif.

Inclusion sociale.	Soutenir l'inclusion sociale.	Activités reconnues par les dispositifs de formation ISP; activités d'insertion pour les personnes handicapées; activités pour des publics discriminés en raison de leur niveau scolaire, leur origine ethnique...
--------------------	-------------------------------	--

À noter que le cabinet Dupuis renvoie à la région bruxelloise le cofinancement FSE de la formation continue des travailleurs PTP et autres travailleurs publics-cibles des projets ISP ou d'économie sociale (publics peu qualifiés par excellence). Du côté du cabinet Cerexhe, l'affirmation n'est pas encore de mise. L'agenda prévisionnel suivant est annoncé par les différents cabinets ministériels : juin (finalisation des documents à remettre à la Commission européenne), juillet-août (examen des documents par les services de la Commission), septembre à... (avis de la Commission et négociations sur les points critiques, puis adoption des documents définitifs et mise en œuvre).

Si une incertitude demeure sur les échéances de mise en œuvre au Cabinet Arena et au Cabinet Dupuis, on estime envisageable un appel à projets à la rentrée 2006 afin d'anticiper les décisions et de ne pas rejouer la période de transition 1999-2000-2001. En effet, il est peu probable que la Commission rejette la structure complète du « Programme opérationnel ». L'appel à projets pourrait donc avoir lieu sur cette base. Dans ce contexte, et maintenant que le budget 2007-2013 de l'UE est connu (cf encadré), deux risques peuvent survenir pour les OISP bruxellois :

- Une réduction du budget par rapport à 2000-2006 compte tenu de la réduction probable du montant octroyé à la Belgique (environ -10% par rapport à 2000-2006). Attention, cela ne signifie pas automatiquement une diminution pour la Cocof, car cela dépend des négociations intra-belges ;
- Un transfert de cofinancement vers d'autres actions (type « actions de cohésion sociale ») compte tenu de la fusion des anciens Objectifs 2 et 3.

Au stade actuel des négociations, nous n'avons aucune assurance que cela n'arrivera pas.

L'ISP et ses partenariats

Pierre-Alain Gerbeaux

Cela commence à se savoir, en 2006, la Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle et d'économie sociale d'insertion (FeBISP) fête ses 10 ans. Pour célébrer cet anniversaire, plusieurs événements rythmeront cette année millésime (infos : www.febisp.be). Le premier, qui s'est tenu le mercredi 8 février dernier, constituait la 9^{ème} Journée d'étude de la fédération intitulée « L'insertion socioprofessionnelle et ses partenariats ». L'objectif général de la journée visait, premièrement, à dresser un bilan du chemin parcouru par les opérateurs d'insertion tant avec leurs partenaires publics que sont Bruxelles Formation et l'ORBEM qu'avec les entreprises privées ou publiques, et deuxièmement, à tracer les enjeux et les perspectives qui les attendent pour faciliter ensemble l'insertion sociale et professionnelle de notre public.

La FeBISP avait invité son homologue néerlandophone OOTB (asbl coordinatrice des opérateurs d'insertion bruxellois néerlandophones), les directeurs généraux de Bruxelles Formation et de l'ORBEM qui ont pu exposer leur opinion sur ces 15 ans d'actions et exprimer leurs perspectives d'avenir. Pour tracer les lignes politiques, la FeBISP a fait appel aux ministres compétents : Madame Françoise Dupuis, Ministre du Collège de la Cocof chargée de la formation professionnelle ; Monsieur Charles Picqué, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (considéré comme le père fondateur du dispositif bruxellois d'insertion socioprofessionnelle) et Monsieur Benoît Cerexhe, Ministre régional de l'Economie et de l'Emploi, qui retenu, a délégué son chef de cabinet Monsieur

Christian Lamouline. Enfin, étaient également conviés les représentants de la FGTB, CSC, CGSLB, Federgon et UEB.



Madame Françoise Dupuis, Ministre du Collège de la COCOF

Madame Françoise Dupuis a dressé les priorités politiques en matière de formation ISP et a insisté sur la nécessité de développer l'offre de formation professionnelle : 15% d'heures en plus telle est l'ambition affichée. Sur ce plan, il reste du chemin à parcourir, rendez-vous est pris pour un bilan à la fin de l'année 2006. Citons également la mise en place de modules de formation en langue et la pérennisation d'un préfinancement FSE pour les OISP.

Monsieur Charles Picqué a présenté le Contrat pour l'Economie et l'Emploi (C2E) et détaillé en quoi il pouvait apporter une réponse régionale aux



→ problèmes d'emploi et de formation à Bruxelles. Toutefois, il a souligné que l'impact des politiques de mise à l'emploi doit être évalué à l'aube de la conjoncture économique et que lorsque la conjoncture internationale est mauvaise, les politiques de lutte contre le chômage ne peuvent pas faire de miracles. Par ailleurs, a-t-il poursuivi, comme dans toutes les grandes villes, le taux de chômage bruxellois est élevé car elle est le point d'entrée de toutes les immigrations et que sa vocation de solidarité sociale est élevée. Selon lui, il est utopique de lutter contre la tertiarisation en voulant rapporter des emplois industriels pour les peu qualifiés. Par contre, il existe des emplois manuels dans les métiers de la construction et de la rénovation.



Le Ministre-Président Charles Picqué, Gabriel Maissin de la FeBISP et Eddy Courthéoux de l'ORBEM

« Arrêtons de diaboliser l'entreprise », a-t-il martelé au public présent, « elle est le partenaire privilégié dans le C2E ». Il précise que si les dérives du capitalisme mondialisé peuvent être pointées, il ne faut pas mettre tous les entrepreneurs dans le même sac. Toujours selon Monsieur Charles Picqué, pour répondre au problème de sous-emploi des Bruxellois, il est indispensable de développer les relations avec les entreprises, y compris avec les grandes entreprises publiques. En effet, il est étrange que seuls 3% des travailleurs de la SNCB soient bruxellois.

Quant à l'associatif, le Ministre-Président a indiqué que bien qu'il ne soit

pas l'instrument des pouvoirs publics, il doit participer à un certain nombre de leurs objectifs, exhortant les professionnels de l'ISP à ne pas tomber dans le complexe du « socio-cul » car a-t-il affirmé, « la rationalité dans les entreprises n'est pas plus grande qu'ailleurs, quoi qu'en disent les patrons ».

Travailler avec les entreprises est déjà une réalité pour bons nombres d'OISP, dont la finalité est de faciliter la mise à l'emploi. Cette journée fut l'occasion d'entendre des professionnels du terrain exposer leurs actions en partenariat avec des employeurs. Ainsi, l'asbl saint-gilloise Cenforgil qui forme depuis 1996 en collaboration avec la société Sodexho des « commis de cuisine de collectivité ». C'est également le cas de la Mission Locale d'Etterbeek qui a mis en place des groupements d'employeurs. Il s'agit d'une entreprise fondée par d'autres entreprises qui décident de se partager le temps de travail des salariés. Le groupement a donc pour seul objet social d'employer des travailleurs qui seront mis à disposition des entreprises adhérentes en fonction de leur besoin. L'avantage est une simplification administrative, une flexibilité et une sécurisation des salariés qui sont engagés en contrat à durée indéterminée. Au sein du premier groupement d'employeurs mis en place (Foodpower) se retrouvent des PME mais aussi des entreprises plus connues telles que Viangros ou Léonidas. Jugeant l'idée excellente, le secrétaire régional de la FGTB, Philippe Van Muylder, regrettait vivement que les syndicats n'aient pas été consultés à la création de Foodpower alors même que Léonidas ou Viangros ont des conseils d'entreprises.

Comment développer le partenariat OISP/entreprises ? Les représentants FGTB, CSC, CGSLB, Federgon, UEB et FeBISP ont tenté d'y répondre lors d'une table-ronde.

Considérant que la tertiarisation et l'internationalisation de l'emploi bruxellois impliquent une hausse inéluctable des qualifications exigées par les entreprises, Frans De Keyser (UEB) estime qu'il existe une frange de chômeurs pour lesquels « on aura beau prévoir toutes les actions que l'on veut, ils ne trouveront jamais d'emploi ». Il affirme qu'il y a un taux naturel de chômage en-dessous duquel il est impossible de descendre. Réagissant à





ces propos, Gabriel Maissin a rétorqué que l'économie n'est pas « naturelle », qu'elle relève d'une construction de la société réalisée par l'homme et, qu'à ce titre, il est toujours possible de la changer. De son côté, à l'instar de Philippe Vandennebeele (CGSLB), Philippe Van Muylder, s'interrogeait : « si l'on affirme qu'une frange de la population ne trouvera jamais d'emploi, pourquoi avoir instauré la chasse aux chômeurs » ? Et de poursuivre, « le patronat n'est pas toujours cohérent dans ses discours; de même lorsqu'il dit que le problème c'est l'emploi subventionné. Les titres-services ou les réductions linéaires de charges sociales que les pouvoirs publics offrent régulièrement aux entreprises, ne serait-ce pas de l'emploi subventionné ? ».



Philippe Van Muylder, secrétaire général de la FGTB

Le représentant de l'UEB a poursuivi en félicitant les OISP qui font un travail efficace mais ignoré généralement des entreprises : « L'ISP en tant que secteur n'est pas connu. Les contacts interpersonnels ne suffisent pas. Il

faut travailler selon la méthode de la segmentation : segmenter finement les secteurs dans lesquels il y a moyen de faire quelque chose ». Néanmoins, tout en reconnaissant l'importance et la nécessité de la formation, Myriam Gérard (CSC) objectait que les personnes sans emploi ont parfois « simplement » envie d'avoir un job, et pas seulement d'apprendre. Pour Frédéric Druck (Federgon), le secteur de l'intérim a un rôle social naturel même si sa finalité est commerciale. Et d'avancer ces quelques chiffres : « 40% des intérimaires étaient chômeurs auparavant, dont 42% depuis plus d'un an. Un intérimaire sur deux a accès à un emploi fixe au terme de sa mission d'intérim. Parce qu'ils agissent en direction du même public, nos deux mondes (Intérim et ISP) ont intérêt à collaborer ».

Enfin, le chef de cabinet de Monsieur Benoît Cerexhe a conclu cette journée en souhaitant un bon anniversaire à la FeBISP, à ses membres et un plein succès pour leurs actions d'insertion au service des demandeurs d'emploi.

3 716 stagiaires ISP sur 90.000 demandeurs d'emploi¹ : une goutte d'eau dans l'océan !

Dès 2006, l'utilisation de l'outil informatique Corail de Bruxelles Formation par les OISP, sur une année complète, devrait permettre le comptage en temps réel de la présence des stagiaires en formation par les opérateurs eux-mêmes. Mais la vraie mesure viendra plutôt de l'outil New IBIS de l'ORBEM, car celui-ci aura comptabilisé la totalité des demandes de formation formulées par tout demandeur d'emploi inscrit dans un parcours d'insertion et/ou de formation. Cet encodage mesurera l'écart en temps réel entre l'offre de formation bruxelloise et la demande de formation des demandeurs d'emploi. Il faudra néanmoins attendre 2007 pour tirer de réelles conclusions car, d'ici-là, un temps de rodage et de correction des « bugs » est nécessaire.

¹ Les résultats statistiques de la Région de Bruxelles-Capitale indiquent un total de 89.504 demandeurs d'emploi inoccupés inscrits pour l'année 2004 : 68.484 sont des Chômeurs Complets Indemnisés, 4.097 sont des jeunes en période d'attente, 11.115 sont inscrits librement ; reste 5.808 « autres ».

Le secteur associatif en Belgique : une analyse quantitative et qualitative

La Fondation Roi Baudouin publie une recherche digne d'intérêt réalisée conjointement par le Centre d'Economie sociale (Ulg) et le Hoger Instituut voor de Aarbeid (KU Leuven) nous décrivant l'évolution significative du secteur non marchand à plusieurs niveaux. Ainsi, de 1995 à 2004, le nombre d'asbl a augmenté de 40% en Belgique ! Plus marquant encore, le secteur associatif contribue à hauteur de 5% au Produit Intérieur Brut (PIB) et à un peu moins de 10% de l'emploi salarié. Et notre secteur dans tout cela ? Le secteur socioculturel et sportif rassemble 23% des associations, soit 6,5% de l'emploi salarié. Ce niveau d'emploi est en constante évolution, sans oublier le travail bénévole. Ce qui frappe dans notre secteur, c'est la petite taille de nos associations : 66% des asbl comptent moins de 10 travailleurs dont la majorité en compte moins de 5. Sur le plan qualitatif, la révision de la loi sur les asbl a conduit l'associatif sur la voie de la transparence et la professionnalisation. Le secteur gagne également en expertise. Il s'en dégage une image de qualité acquise auprès du public mais parallèlement, on ressent

une augmentation des besoins dont l'objectif de satisfaction met la pression sur les travailleurs du secteur. Ce bilan exhaustif allie donc performance et inquiétude. Car qui dit augmentation des besoins dit aussi augmentation des ressources financières.

Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, décembre 2005, 90 p.

Critique de l'existence capitaliste

De plus en plus, les philosophes contemporains rendent la philosophie à sa vocation originelle qui est d'aider l'humain à assumer un peu moins mal sa difficile condition. Christian Arnsperger fait partie de ceux-là, lui qui entend mettre au jour les ressorts existentiels profonds du système capitaliste dans lequel nous évoluons depuis presque trois siècles maintenant pour nous aider à mieux le dépasser. Comment ? En procédant à une critique du système et en montrant comment celui-ci se nourrit de nos angoisses existentielles (angoisse de mort, principalement) qu'il entretient en prétendant les calmer. Un véritable ouvrage de philosophe, aride à lire, mais qui ouvre le débat sur des perspectives réellement neuves et intéressantes.

Arnsperger, Christian, Critique de l'existence capitaliste, Paris, Edition du Cerf, 2005, 210 p.

Les défis et les outils du management en économie sociale

« Les défis et les outils du management en économie sociale - valorisation du programme fédéral Prime + ». La rencontre avait principalement pour objectif de débattre des avantages de la Prime + (subvention fédérale grâce à laquelle les entrepreneurs peuvent faire appel à une aide externe pour améliorer le fonctionnement de leur organisation), d'échanger des expériences en matière de consultation, de rencontrer des consultants, de réfléchir à un élargissement éventuel du champ d'intervention admissible dans le cadre de la prime. La centaine de participants (issus du monde académique, du secteur politique et des pouvoirs publics, mais aussi, en majorité, du terrain de l'économie sociale) se répartissaient en 4 groupes de travail : gestion des ressources humaines, gestion financière, démarche qualité, responsabilité sociétale des entreprises. Il en ressort (mais nous le savions déjà) que la gestion d'une entreprise d'économie sociale est bien plus complexe que la gestion d'une entreprise classique... Et pour aider le manager dans sa tâche, des outils existent (souvent une adaptation de ceux employés dans les entreprises classiques) et

se développent chaque jour... La Prime+ y contribue.

Emploi et Formation à Bruxelles

Tel est le titre du troisième numéro paru fin 2005 de « Bruxelles sous la loupe » (disponible en PDF sur www.cdcs.irisnet.be), magazine du Centre de Documentation et de Coordination Sociale. Quelque 200 pages qui font dire à leurs auteurs que ce numéro s'éloigne du magazine pour se rapprocher de l'étude, et qui détaille le cadre légal, les politiques, les organes de décision, les acteurs aux niveaux européens, fédéral, communautaire et régional. Bref, un outil complet et éclairant réalisé par un regard extérieur et destiné à toute personne qui veut comprendre qui fait quoi en matière d'emploi et de formation. En effet, comme l'indique dans son éditorial Solveig Pahud, directrice du CDCS, il s'agit d'un terrain beaucoup plus complexe que les matières sociales et de santé (champ d'information habituel du Centre) avec un chantier touchant tant aux matières régionales (emploi) que communautaires (formation). Nous n'aurions pas mieux dit !

Bruxelles, CDCS, Bruxelles sous la loupe n°3-4, novembre-décembre 2005, semestriel, 181 p.

Nouvelles dynamiques de l'économie solidaire

Il existe en France un foisonnement d'initiatives qui veulent concilier économie et solidarité : commerce équitable, coopératives populaires, réseaux d'échanges, services de proximité, gestion de services urbains par les habitants, restaurants interculturels, potagers collectifs, et autres entrepreneuriats collectifs.

En réaction à un néolibéralisme qui invoque la liberté économique pour invalider la préoccupation d'égalité, la possibilité d'une démocratisation de la société est dorénavant liée à un processus de réappropriation démocratique de l'économie en tant qu'activité sociale. (...) Cette réappropriation ne peut que s'appuyer sur des pratiques, des formes d'engagement citoyen alimentant un mouvement économique d'en bas et protestant contre la banalisation des formes d'injustice. Ces pratiques sont cependant vouées à la marginalité si elles n'impulsent pas une création institutionnelle entérinant et encourageant l'insertion des marchés dans les règles de droit, la mobilisation des principes de réciprocité et de redistribution en sus du marché, la diversité des formes d'entreprise. La question posée est donc celle d'institutions

qui soient en mesure d'assurer la pluralisation de l'économie pour l'inscrire dans un cadre démocratique(...). Telles sont les questions et les expériences en France et au Brésil qu'explorent les auteurs de ce livre foisonnant. Passer l'introduction ne vous privera pas de grand chose, mais ensuite, vous ferez un voyage intelligent dans l'analyse du foisonnement actuel des initiatives d'économie solidaire, et dans le questionnement qu'elles posent aux pouvoirs publics locaux et nationaux.

« Action publique et économie solidaire » écrit sous la direction notamment de Jean-Louis Laville et Genauto de França Filho, éditions Erès.

Expo photos

C'est à l'Espace Delvaux à Boitsfort (au coin de la place Keym et de la rue Gratès) qu'il faut aller voir l'exposition des magnifiques photos de Jean-Noël Cuvelier, directeur de la Mission Locale d'Etterbeek, photographe et militant pour la lutte contre la maladie de Parkinson. Nuages, rails, gouvernails, ciels et mers, certaines photos sont des photos revendiquées comme telles, d'autres sont comme des tableaux. Allez-y, vous y verrez l'histoire d'un homme et de son regard, plus clair aujourd'hui qu'hier, sur le monde.

Vol au-dessus d'un nid de coucou



Vision macro du dispositif ISP, l'année 2004 à la loupe

Ana Teixeira

Ce que nous souhaitons pour la formation professionnelle ISP à Bruxelles : un véritable partenariat avec les responsables régulateurs du champ de la formation professionnelle à Bruxelles. Cela implique un « travailler ensemble » sur les enjeux, l'évaluation et la prospective. La formation à Bruxelles doit répondre à la fois à une normalisation européenne et à des besoins locaux de formation des demandeurs d'emploi peu qualifiés. Ajuster entre eux des objectifs difficilement compatibles implique une vraie réflexion en commun.

Des critères clairs d'évaluation et de conventionnement communiqués en toute transparence aux opérateurs ISP, pour éviter l'arbitraire ou le sentiment d'arbitraire.

L'ISP se diversifie et cherche des partenariats là où c'est possible. Tout ce qui est conventionné ou sous-traité avec les OISP par Bruxelles Formation doit figurer dans le rapport d'activités, sous peine de ne pas refléter la réalité de l'activité de l'ISP.

Le maintien ou l'introduction de souplesses dans les actions conventionnées, pour pouvoir les adapter aux évolutions rapides des besoins du public en formation (nombre de places en formation, nombre d'heures des programmes, niveaux, passerelles, etc.).

Car enfin on touche au défi majeur à Bruxelles aujourd'hui : l'emploi des peu qualifiés. Il y a donc intérêt à savoir où on va ensemble, comment on y va et à y aller vite, sans devoir subir des freins administratifs improductifs.

Suzanne Beer, secrétaire générale de la FeBISP

Au cœur du dossier : l'activité globale des 43 opérateurs de formation et des 9 Missions Locales ; l'évolution du dispositif et ses caractéristiques. Combien d'heures sont suivies par combien de stagiaires, par type de formation et par domaine d'activités ? Quel est le profil du public ISP ? Pour y répondre, la FeBISP a décortiqué l'activité de ses membres d'un point de vue quantitatif d'après les rapports d'activités de Bruxelles Formation, les attestations¹ de consommation annuelle et les conventions² de partenariats de l'année 2004 signées entre les OISP et Bruxelles Formation.

Ana Teixeira, attachée formation professionnelle

¹ Les attestations annuelles de Bruxelles Formation reprennent les stagiaires présents dans chaque groupe de formation et le nombre d'heures suivies par chacun pour chaque action de formation. Bruxelles Formation défraie les indemnités/stagiaires qui couvrent 1 € par heure de formation, les frais d'assurance et de déplacement des stagiaires en formation. Bruxelles Formation ne finance pas les actions menées par les OISP. Le dispositif ISP est subventionné par la COCOF, l'ORBEM et le FSE.

² Les conventions de partenariat définissent un programme de formation, une durée de formation et un nombre de postes/stagiaires.





Suite à la demande de la Ministre Françoise Dupuis³ de développer l'offre de formation et d'augmenter le nombre de stagiaires présents dans le dispositif d'insertion socioprofessionnelle (ISP) début 2005, la FeBISP s'est donné comme objectif d'aboutir à une vision claire de l'activité de ses membres. Dans le rapport annuel 2004 de Bruxelles Formation, les actions conventionnées avec les opérateurs d'insertion socioprofessionnelle (OISP) s'élèvent à un total de 1.277.164 heures suivies par 3.253 stagiaires.

Bruxelles Formation fait l'inventaire des heures à partir du calcul des indemnités/stagiaires qu'il paie. La règle est que tout demandeur d'emploi qui signe un contrat de formation professionnelle peut prétendre à une prime de formation professionnelle et à une indemnité pour frais de déplacement et de séjour à charge de Bruxelles Formation. Les heures dites « consommées »⁴ (c'est-à-dire celles où les stagiaires ont été présents) sont les heures qui donnent lieu à des frais d'indemnité stagiaire⁵ et qui sont inventoriées par Bruxelles Formation dans le rapport d'activités.

L'activité des OISP

tableau 1 : heures de formation et stagiaires par type de formation.

Type d'actions	Nombre d'actions	% type d'action	Heures	% heures	Stagiaires	% stagiaires
Détermination ciblée	10	6,7%	8 803	0,7%	148	4,0%
Détermination généraliste	7	4,7%	40 621	3,2%	268	7,2%
Alphabétisation	9	6,0%	155 362	12,2%	513	13,8%
Formation de base	18	12,1%	125 656	9,8%	539	14,5%
Préformation	28	18,8%	203 882	16,0%	616	16,6%
AFT	13	8,7%	199 080	15,6%	352	9,5%
FQ	56	37,6%	516 728	40,5%	1 176	31,6%
FQ innovante	8	5,4%	27 052	2,1%	104	2,8%
Total actions ISP hors conventions	149	100%	1 277 184⁶	100%	3 716⁷	100%

Le dispositif ISP offre des actions d'alphabétisation, de formation de base, de préformation, d'Atelier de formation par le travail, de formation qualifiante, de formation innovante, des

modules de détermination). En reclassant les données du rapport d'activité de Bruxelles Formation, nous obtenons une plus grande visibilité de l'offre de formation du dispositif ISP dans le champ bruxellois de la formation professionnelle.

Sur les 149 actions organisées par les OISP, 23% sont des formations généralistes et 76% visent une pratique professionnelle dans divers domaines d'activités pour des métiers jugés « fonction critique⁸ » par l'Observatoire bruxellois du marché du Travail et des Qualifications. 70,5% sont des actions de formation et 5,5% sont des actions de détermination qui orientent sur des métiers ou des secteurs d'activités dans les domaines suivants :

tableau 2 : pourcentage d'actions de formation par secteur d'activités.

Bureaut.	Inform.	Constr.	Aide aux pers.	Horeca	Elect.	Animat.	Autres	Total
15%	13%	13%	10%	8%	5%	5%	8%	77%

Dans le dispositif ISP actuel : 5 opérateurs (Coften, FIJ, Le Piment, Cenforgil, Cefor) proposent une offre combinant une préformation et une formation qualifiante dans leur propre centre de formation dans les domaines de la bureautique, de l'informatique, de l'électricité et de l'aide familiale. 2 opérateurs, l'asbl PROFORAL et l'asbl CFA, ont construit un véritable partenariat autour de la sélection et du suivi d'un groupe de stagiaires pour la préformation et la formation qualifiante « Animateur en Art du spectacle ».

Pour remédier aux énormes difficultés d'un public peu qualifié, de plus en plus d'opérateurs de formation qualifiante voudraient organiser des préformations en interne et, à l'inverse, des opérateurs de préformation voudraient proposer des formations qualifiantes... Il n'est pas sûr que ceci soit accueilli positivement par Bruxelles Formation, mais actuellement, la raison est que c'est budgétairement impossible.

³ Ministre, membre du Collège de la COCOF, chargée de la Formation professionnelle, de l'Enseignement, de la Culture, du Transport scolaire et des Relations internationales.

⁴ Les heures « consommées » par les stagiaires et non « organisées » par les OISP et/ou « conventionnées » par Bruxelles Formation.

⁵ Arrêté du 16 février 1997 de la Commission communautaire française relatif à l'octroi de certains avantages aux stagiaires qui reçoivent une formation professionnelle.

⁶ Nos calculs indiquent 20 heures de plus que ceux du rapport d'activités de Bruxelles Formation.

⁷ L'addition du nombre de stagiaires inscrits par action et par opérateur est plus élevé que le total de stagiaires distincts recensé au travers de l'ensemble des formations.

⁸ Depuis 1998, l'Observatoire dresse un inventaire des professions pour lesquelles il existe des difficultés de recrutement sur le marché du travail bruxellois. Pour l'année 2004, il a identifié 95 fonctions critiques. (www.orbem.be (page Observatoire/publications)).





Sur 28 opérateurs de formation et 9 AFT (membres de la FeBISP) : 19 ont gardé le même nombre d'heures/programme conventionné avec Bruxelles Formation (heures offertes), 13 ont connu un accroissement de leur volume d'activités et 5 une diminution. L'évolution du conventionnement des Missions Locales pour leurs actions « Formations innovantes » est beaucoup plus aléatoire.

La lourdeur administrative de Bruxelles Formation, peu compatible avec la nature même des actions, ralentit fortement leur mise en œuvre or il s'agit de réagir à un besoin de formation, une absence de main d'œuvre locale,... Sur 5 actions innovantes organisées en 2004, 4 le sont encore en 2005. En parallèle, quelques OISP ont élargi leur partenariat aux Fonds sectoriels de formation dans le cadre de leur formation. Ce qui leur permet de rester proches du marché de l'emploi, de faire acquérir aux stagiaires des compétences qu'il n'est pas toujours possible de développer dans les centres de formation.

Et enfin, pour prendre en compte l'ensemble des actions organisées par les OISP, n'oublions pas les actions de formation organisées par certains OISP en collaboration avec l'Enseignement de promotion sociale qui constituent des passerelles de formation avec l'Enseignement de plein exercice ou encore celles organisées dans les cadres du Centre de Remobilisation et d'Accompagnement des Chômeurs (CRAC), du Plan d'Accompagnement des Chômeurs (PAC) et des « Titres services ».

Actions organisées en partenariat par les OISP

tableau 3 : nombre d'heures suivies et de stagiaires (DE) conventionnés avec Bruxelles Formation en fonction du type de partenariat.

Année 2004	Nombre heures suivies	Part de l'offre de FP en %	Nombre de stagiaires « distincts »	% de stagiaires « distincts » par dispositif
Conventions ISP	1 277 184	86,1%	3 253	89,7%
Conventions ISP Promotion sociale	198 401	13,4%	344	9,5%
Conventions ISP CRAC –	8 343	0,6%	30	0,8%
TOTAL ISP convent. Bruxelles Formation	1 483 928	100%	3 627	100%

Le rapport d'activités 2004 ne reflète ni l'esprit ni l'activité du partenariat des OISP avec l'Enseignement de promotion sociale. Le second objectif de l'Accord-cadre⁹ stipule pourtant qu'il s'agit : « D'organiser des filières de formation ou d'insertion socioprofessionnelle répondant aux besoins du marché de l'emploi de la Région de Bruxelles-Capitale ainsi qu'aux aspirations et aux capacités des personnes, dans l'optique d'un parcours d'insertion cohérent et harmonieux ».

Depuis 1998, les OISP sont des partenaires privilégiés de Bruxelles Formation dans la mise en œuvre de ce partenariat.

Le tableau « Partenariat avec l'Enseignement de promotion sociale » est peu explicite. Il a fallu trier les actions de formation reprises dans la colonne partenaire : une fois, c'est l'OISP qui est identifié, une fois c'est l'école de promotion sociale mais jamais les deux.

Ce tableau compte : 16 actions. Dans la colonne « partenaire », 3 OISP apparaissent : le CEFOR, la COBEFF, le Collectif Formation Société (CFS), 3 ne sont pas indiqués : AMIS, CEFA-UO, Mission Locale d'Etterbeek. Le total d'activités de ces 6 OISP représente 198 401 heures suivies par 344 stagiaires distincts ; soit 87,3 % des actions reprises dans le tableau (223 708 heures suivies) et 84 % du total de stagiaires « distincts » (399). L'addition des stagiaires distincts par action et par opérateur nous donne un résultat de 421 stagiaires, nous pouvons en conclure que 22 stagiaires ont suivi une autre formation.

Après analyse des conventions de partenariat des OISP, 13 actions ont été organisées par des OISP, 11 avec la collaboration d'une école de promotion sociale et 2 sans. Les deux formations « Aide-familiale » permettent l'obtention d'un brevet délivré par le Service des Affaires sociales de la COCOF mais n'ont jamais eu de lien avec une école de promotion sociale. Ces actions ont été formalisées sous différents types de conventions (Conventions Accord-cadre entre Bruxelles Formation et l'EPS, « Article 6 », ou « Autre »).

Il est difficile de retrouver la trace dans le rapport d'activités des actions organisées par certains OISP dans les cadres du Centre de Remobilisation et d'Accompagnement des Chômeurs (CRAC), du Plan d'Accompagnement des Chômeurs (PAC) et des « Titres services » ou d'identifier les OISP concernés.

⁹ Accord-cadre entre Bruxelles Formation, l'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française et les organes de représentation et de coordination des établissements de l'Enseignement de promotion sociale subventionnés situés sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 mai 1998.





Notons à titre d'exemple que le tableau « CRAC » du rapport d'activités 2004 mentionne les formations « Assistant logistique milieu hospitalier » et « Certificat du second degré – Jury central » sans faire référence à la COBEFF qui les organise. Cela fait un total de 8 343 heures suivies par 30 stagiaires.

La place des OISP à Bruxelles dans le champ de la formation professionnelle

L'ensemble des activités menées dans le champ de la formation professionnelle à Bruxelles par Bruxelles Formation et ses partenaires représente 2 678 804 heures suivies par 7 416 stagiaires. 149 actions sont organisées par les OISP, soit 53,4 % de l'offre de formation professionnelle à Bruxelles et 48,9 % du nombre total de stagiaires « distincts », demandeurs d'emploi.

tableau 4 : nombre d'heures suivies et de stagiaires « distincts » demandeurs d'emploi à Bruxelles.

Opérateurs de formation professionnelle	Nombre d'heures suivies	%	Nombre de stagiaires « distincts »	%
Conventions ISP	1 483 928	53,4%	3 627	48,9%
Conventions Promotion sociale - pas OISP	25 307	0,7%	58	0,8%
Conventions CRAC – pas OISP – avec conv.	20 157	0,9%	68	0,9%
Autres partenaires de Bruxelles Formation	744 288	27,4%	2 101	28,3%
Bruxelles Formation (activité propre)	359 663	13,6%	1 346	18,1%
Totaux tous opérateurs confondus	2 678 805	100%	7 416	100%

Bruxelles Formation en tant qu'opérateur de formation compte au total (avec et sans convention) : 359 663 heures suivies (13,6% du champ de la formation professionnelle) par 1 346 stagiaires (18,1% du total de stagiaires distincts, demandeurs d'emploi en formation à Bruxelles) et dans ses Pôles de formation, en propre sans la collaboration d'un partenaire extérieur : 260 206 heures suivies par 697 stagiaires. Un pôle des métiers de la Construction (secteurs construction & nettoyage professionnel) devrait voir le jour en 2006.

Actions de formation de Bruxelles Formation en tant qu'opérateur de formation destinées aux demandeurs d'emploi

	Heures suivies	Stagiaires « distincts »
Métiers techniques et industriels	64 074	185
Services et techniques de bureau	154 517	333
Perfect. en informatique et en gestion	41 615	179
Total des Pôles de formation	260 206	697
Carrefour Formation	6 052	11
COISP ¹⁰	46 297	307
CRAC ¹¹	42 421	380
Centre Langue	4 687	52
Totaux	359 663 heures	1 447 stagiaires

La reconnaissance et le financement des actions ISP

La COCOF, conformément aux législations en vigueur, a comme principe de valoriser toute action de formation organisée par un opérateur agréé, qui s'adresse à un public ISP et fait l'objet d'une convention avec Bruxelles Formation, quel que soit le type de convention. En jeu : le calcul du nombre d'heures qui définit la catégorie selon laquelle l'opérateur sera subventionné. En effet, depuis 2001, le financement de la COCOF couvre le coût salarial total d'une équipe de base, définie en fonction du volume d'activités (calculé par tranches de 10.000 heures, avec un minimum de 9.600 heures et un maximum 55.000 heures). Ceci ne concerne pas les Missions Locales qui sont subventionnées par la COCOF selon un montant forfaitaire. L'hypothèse d'établir de nouvelles catégories de subventionnement au-delà de 55.000 heures est à l'étude car certains OISP en font jusqu'à deux fois plus ! Les heures conventionnées avec Bruxelles Formation servent de porte d'entrée au financement de la COCOF et du Fonds social européen ; il est donc important que l'ensemble des actions conventionnées leurs soit transmis.

¹⁰ Centre d'orientation et d'insertion socio-professionnelle (COISP)

¹¹ Centre de remobilisation et d'accompagnement des chômeurs (CRAC)





L'article 13 § 1 du décret¹² du 27 avril 1995 prévoit que « à charge de son budget propre et dans les limites des crédits budgétaires, Bruxelles Formation peut octroyer aux organismes agréés, dans le cadre des conventions de partenariat prévues à l'article 4 § 2, une subvention complémentaire couvrant les frais occasionnés pour la mise en oeuvre des opérations visées à l'article 5 ».

Donc, il intervient parfois pour de nouvelles actions en cofinçant un formateur pour un temps de travail et une durée déterminés. Cela se fait le plus souvent dans le cadre des conventions de type « article 6 », ou encore « PAC » appartenant à des budgets différents. Il apparaît que des conventions glissent d'un budget à l'autre sans que la nature de l'action ait changé. Par exemple, l'action CE2D¹³, organisée par la COBEFF, conventionnée d'abord sous « article 6 » est depuis 2005 reprise sous une convention de type PAC. Peu importe, pour autant qu'elles soient reconnues en tant qu'actions ISP. Le problème pour les OISP, c'est que Bruxelles Formation n'entend pas toujours communiquer à la COCOF ces autres types de conventions de partenariat.

Par ce biais, le rapport d'activités de Bruxelles Formation sous-estime le total d'heures de formation organisées par les OISP et pourtant toutes ces actions sont bien conventionnées avec lui.

Toutes les formations organisées par les OISP s'adressent à un public ISP, quels que soient le type d'action et de convention mais elles ne sont pas toutes inscrites dans le comptage des heures « consommées » suivies par les stagiaires ISP. Logiquement, toutes devraient être reprises dans les tableaux classés par catégorie COCOF. En effet, l'ensemble des actions et donc des heures organisées de chaque opérateur, menées avec ou sans partenaire, sont à prendre en compte dans le calcul qui définit sa catégorie COCOF. La non prise en compte de quelques heures peut empêcher un opérateur de passer d'une catégorie à l'autre.

Le comptage des « stagiaires distincts »

Le lecteur attentif s'étonnera de la non concordance des totaux des colonnes « stagiaires distincts » dans les tableaux du rapport d'activités 2004 de Bruxelles Formation. Pour comprendre ce décalage, il faut appliquer le principe¹⁴ de comptage de Bruxelles Formation : il s'agit toujours du nombre de stagiaires distincts ayant effectué au moins une heure de formation au cours de l'année 2004. Ils ne sont pas additionnables : un stagiaire ayant suivi

deux formations dans le même Pôle sera compté une fois dans chaque formation, mais une seule fois dans le total du Pôle. Les heures de formation correspondent à des « heures stagiaires ».

D'après nos calculs, 463 stagiaires ont suivi plus d'une formation dans le dispositif ISP en 2004, ce qui représente 12,4 % du public inscrit dans le dispositif. Premièrement, l'addition du nombre de stagiaires distincts par catégorie COCOF nous indique que 229 stagiaires pourraient avoir suivi au moins deux formations dans une même catégorie d'action. Ensuite, l'addition des totaux des stagiaires distincts de tous les tableaux indique que 234 stagiaires pourraient avoir suivi au moins deux formations dans deux catégories d'action différentes. Pure supposition bien sûr... Comment savoir s'il s'agit de 463 stagiaires qui auraient suivi au moins deux formations consécutives ou d'un moins grand nombre de stagiaires qui auraient suivi deux formations ou plus ?

Ce qui nous amène à nous questionner sur la mobilité des stagiaires et la construction des parcours de formation dans le dispositif ISP. Entre 2003 et 2004, on note d'ailleurs une augmentation du nombre de stagiaires qui ont suivi au moins deux formations dans le dispositif. En 2002 : 291 (9%), en 2003 : 325 (9%) et en 2004 : 464 (12,4%).

Si le rapport d'activités indique une diminution du nombre de stagiaires distincts de 1,2%, notons alors que cette diminution est relativement faible comparée à l'augmentation du nombre de stagiaires qui suivent plus d'une formation.

Pouvons-nous conclure à un léger « glissement » du nombre de stagiaires « distincts » ? Constatant que nombre de stagiaires (-1,2%) augmente moins rapidement que le nombre d'heures suivies, nous pouvons déduire soit que les durées de formation sont plus longues soit qu'un nombre plus grand de stagiaires ont suivi plus d'une formation. Pour bien faire, il faudrait également prendre en considération les stagiaires présents dans des formations qui se chevauchent sur deux années ou même les stagiaires qui d'une année à l'autre poursuivent leur parcours de formation dans le dispositif ISP.

¹² Décret du 27 avril 1995 relatif à l'agrément de certains organismes d'insertion socioprofessionnelle et au subventionnement de leurs activités de formation professionnelle en vue d'accroître les chances des demandeurs d'emploi inoccupés et peu qualifiés de trouver ou de retrouver du travail dans le cadre de dispositifs coordonnés d'insertion socioprofessionnelle.

¹³ CE2D qui prépare à l'obtention du certificat du second degré

¹⁴ Page 18 du rapport d'activités 2004





La difficulté est que Bruxelles Formation n'analyse pas les résultats et ne donne aucune grille d'interprétation. Les chiffres donnés sont intéressants mais ils sont partiels. Ils ne peuvent prétendre représenter ni l'étendue ni le taux de fréquentation des stagiaires dans le dispositif.

Sur le coût des indemnités de formation : aucun détail. Il est impossible de vérifier le nombre de stagiaires qui ont été indemnisés car la rubrique « Rétributions stagiaires » reprise dans les dépenses budgétaires¹⁵, indique un coût total sans préciser quels stagiaires chez quels opérateurs.

Les parcours de formation des stagiaires

Actuellement, la construction des parcours de formation se fait au petit bonheur la chance. Faute de places en formation, faute d'une offre assez structurée. Exemple frappant dans le secteur de la construction : 11 formations préparent à l'entrée en formation qualifiante alors qu'un seul opérateur de formation qualifiante existe dans le dispositif ISP. Force est de constater que sur l'ensemble des actions préfo/AFT en « construction » en 2004, 3/4 des stagiaires ont trouvé un emploi. Quid du quart de stagiaires qui souhaitent poursuivre leur parcours de formation ? Qu'en est-il d'une offre suffisante de formation qualifiante dans ce secteur ?

Malheureusement, il est rare que le public ISP devienne stagiaire à Bruxelles Formation pour poursuivre son apprentissage. Probablement qu'il n'y trouve pas d'écho à son propre parcours ou qu'il n'y trouve pas porte ouverte. Il semble que Bruxelles Formation sélectionne ses stagiaires sur base de pré-requis théoriques trop élevés bien que les offres d'emploi dans ce secteur soient très nombreuses !

L'articulation de l'offre de formation à l'avenir ?

Au cœur des préoccupations de Bruxelles Formation en tant qu'opérateur public régulateur de la formation professionnelle : une meilleure articulation de l'offre de formation dans le dispositif ISP dans le but louable d'une plus grande coordination des acquis des stagiaires. Bruxelles Formation a le projet de niveler les formations par types d'actions. Les objectifs de formation seront les mêmes pour tout opérateur de formation que l'on soit dans le dispositif ISP ou non. Ainsi, dans son esprit un stagiaire sera assuré de poursuivre en

ayant véritablement le choix du dispositif qui peut l'accueillir. Les acquis des stagiaires seront validés à chaque étape de son parcours. Par exemple, la validation des acquis en préformation donnera l'accès « automatique » en formation qualifiante quels que soient les opérateurs de formation impliqués. Bruxelles Formation entend construire des parcours organisés en modules capitalisables en fonction des besoins du public et des exigences des métiers visés en formation. Cela pourrait concerner très bientôt le dispositif ISP. En prémisses, l'élaboration en cours du premier programme de référence « préfo maçon ».

Au travers des cahiers des charges des OISP, Bruxelles Formation force le dispositif ISP à se structurer, il exige des opérateurs de combiner les niveaux d'entrée et de sortie de leurs formations. Le risque est de rigidifier le système et de produire de plus en plus d'exclusion : les OISP ne peuvent plus « parier » sur la réussite de certains de leurs stagiaires malgré dont le niveau est très « faible ».

En effet, sur le terrain, il est extrêmement rare que les stagiaires évoluent de manière linéaire dans le dispositif. Il est utopique d'imaginer qu'un demandeur d'emploi passe de l'alpha en formation de base, puis en préformation et enfin en formation qualifiante. Cela peut prendre théoriquement jusqu'à trois ans (dans le meilleur des cas, sans compter les files d'attente). Le parcours de formation est différent pour chaque individu. La conception linéaire du parcours de formation se fait sans prendre en compte la précarité de vie de la majorité des demandeurs d'emploi qui ont besoin au plus vite de trouver du travail.

Comment expliquer l'obstination de Bruxelles Formation à penser exclusivement les parcours en termes de formation et non d'insertion ? Pour Bruxelles Formation, seules les actions de formation qualifiante visent un emploi. Le moteur général du dispositif ISP est d'aider son public à trouver un emploi quel que soit son niveau de qualification. En définitive telle est bien la mission prioritaire des opérateurs d'insertion socioprofessionnelle : la formation comme une étape du parcours d'insertion non comme une finalité en soi.

De toute façon, la question d'une meilleure articulation des niveaux d'entrée et de sortie – qui semble être une exigence de l'Europe – ne règle pas la question de l'augmentation nécessaire de l'offre de formation, réclamée à cor et à cri dans les programmes de tous les acteurs concernés par le chômage à Bruxelles. Rappelons que dans l'esprit du décret¹⁶ :

¹⁵ Page 91 du rapport d'activités 2004

¹⁶ Décret du 27 avril 1995 de la Commission communautaire française relatif à l'agrément de certains opérateurs d'insertion socioprofessionnelle et au subventionnement de leur activité.





« ... Sont visés les demandeurs d'emploi de la Région de Bruxelles-Capitale qui sont dans l'impossibilité de répondre aux offres d'emploi disponibles sur le marché du travail en raison de la faiblesse ou de l'absence de qualification professionnelle, de leur dénuement social ou du fait de discriminations visant le groupe spécifique auquel ils appartiennent ».

L'ajustement entre le nombre de postes/stagiaires conventionnés et le nombre effectif de stagiaires dans le dispositif

Actuellement, les règles de fait de Bruxelles Formation rigidifient le système d'entrée en formation. Par quel mécanisme ?

Depuis 2005, Bruxelles Formation limite l'entrée des stagiaires en formation à un nombre strict de postes/stagiaires en début de formation. Certains opérateurs n'ont donc plus la marge nécessaire pour s'assurer qu'après le démarrage de leur action, le nombre de stagiaires en formation correspondra toujours au nombre de postes/stagiaires prévus à la signature de la convention (exemple : 12 postes sont prévus; j'inscris 15 stagiaires car chaque année je sais qu'il y aura à peu près 3 décrochages). Cela a pour conséquence que ceux qui « décrochent » laissent une place vide pendant parfois plusieurs mois, alors qu'elle aurait pu être occupée (suite de l'exemple : je me retrouve avec 9 stagiaires au lieu de 12). Et donc d'empêcher les opérateurs de rentabiliser au mieux leur offre de formation. Induire des places « vides » : quelle aberration, quand on sait combien l'offre de formation est insuffisante !

Bien sûr, le décrochage des stagiaires est une problématique en soi à laquelle les OISP cherchent à répondre en modifiant leur pratique pédagogique et leur organisation. Pour la composition des groupes de stagiaires, deux cas de figure existent. Dans la plupart des formations, l'accueil se fait avant le début de l'action. Chez quelques-uns des Ateliers de Formation par le Travail, le programme construit en modules prévoit un « roulement », un flux continu de nouveaux stagiaires en formation. La composition des groupes se fait alors au gré des entrées et sorties des stagiaires avec pour règle de maintenir un nombre fixe de stagiaires en formation, qui ne dépasse pas le nombre de postes disponibles. Ce système permet de s'adapter aux aléas d'un public très faiblement qualifié (certains décrochent pour travailler, parce qu'ils ne peuvent plus vivre uniquement de leurs allocations) qui exige un lourd travail de « socialisation » et malgré cela de fonctionner avec des groupes complets. Mais il arrive que Bruxelles Formation assure et indemnise un plus grand nombre de

stagiaires que ceux qui sont fixés dans les conventions de partenariat. Le surplus de stagiaires effectifs en formation se fait sans compromettre les exigences pédagogiques du centre de formation. Cependant, elle ne donne curieusement pas lieu ensuite à une révision du nombre théorique de postes stagiaires. Pour les OISP, la question n'est pas anodine car le fait de figer ce nombre sans réelle concordance avec le nombre réel de stagiaires en formation les prive d'une reconnaissance officielle de leur volume d'activités par la COCOF.¹⁷

L'évolution du dispositif ISP : de 1997 à 2004

Ce chapitre prend en compte exclusivement les actions de formation menées par les opérateurs en solo (hors partenariat externe) et sur deux périodes distinctes. La première, de 1997 à 2000, correspond à la mise en place du dispositif, la seconde de 2000 à 2004, vise sa consolidation. L'année 2000 sert ainsi d'année charnière alors que l'évolution globale du dispositif, en 8 ans, a plus que doublé son activité.

tableau 5 : données des rapports d'activités de chaque année entre 1997 et 2004.

Nombres absolus	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Heures	568 686	677 121	884 293	971 446	1 103 425	1 123 829	1 208 768	1 277 184
Stagiaires	1 759	2 213	2 735	2 955	3 100	3 101	3 292	3 253

Base 100	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Heures	59	70	91	100	114	116	124	131
Stagiaires	60	75	93	100	105	105	111	110

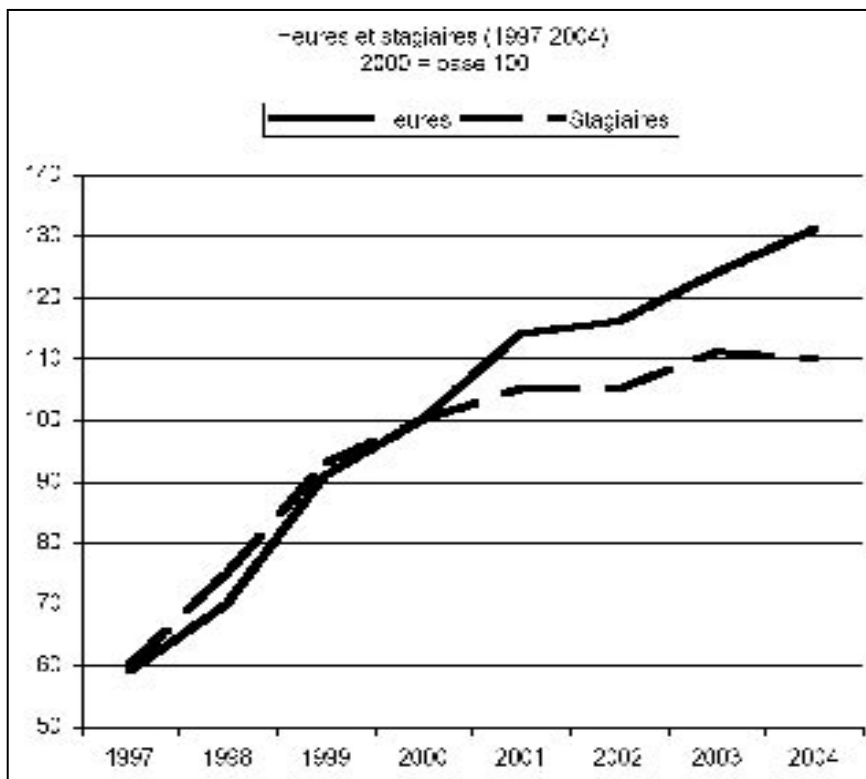
Entre 1997 et 2004, la hausse est de 124%, le total d'heures suivies par les stagiaires a plus que doublé. Il s'élève à 71% entre 1997 et 2000, se stabilise en 2000 et 2001 et connaît un nouvel accroissement à partir de 2002.

¹⁷ La catégorie de subventionnement de la COCOF se fait sur base de la multiplication du nombre de stagiaires par le nombre d'heures du programme de formation.





Le rapport d'activités de Bruxelles Formation ne donne pas d'information sur l'élargissement progressif du dispositif et ne montre pas les mouvements de renouvellement et de suppression de différentes actions.



Au vu du total d'heures suivies en 2004, nous en déduisons une augmentation du nombre d'actions ou d'heures conventionnées par action. Les OISP ont donc continué à élargir l'offre de formation bien que les principales sources de financement ne suivent pas. Il est vrai que les enveloppes sont fermées et que les OISP eux-mêmes ont du mal à suivre avec les moyens qui leur sont donnés.

En mars 2005, la Ministre Françoise Dupuis, chargée de la formation professionnelle à Bruxelles, invitée à l'assemblée générale de la FeBISP, nous annonçait ses priorités politiques : accroître le nombre de demandeurs d'emploi bénéficiant d'une formation et augmenter le nombre d'heures de formation.

Dans un premier temps, elle a privilégié les actions d'alphabétisation, de français langue étrangère, de formation de base et d'initiation aux NTIC. Pour une augmentation escomptée de 15% du nombre d'heures de formation dispensées : 304 000 euros devaient être attribués en 2005 aux indemnités des stagiaires inscrits en formation et au financement de 5,5 équivalents temps plein (moins de 1% des 650 travailleurs équivalents temps plein dans le dispositif ISP).

Les lourdeurs administratives et donc la mise en œuvre tardive des nouvelles actions de formation en 2005 n'ont pas permis d'atteindre cet objectif. Sur les 12 opérateurs s'étant engagés à augmenter leur offre, six n'ont pu démarrer leur action en fin d'année et un n'a pas pu l'organiser. Fin 2005, les calculs de Bruxelles Formation indiquent 0,06% d'augmentation de l'offre de formation et 4,5 équivalents temps plein formateurs supplémentaires. On ne peut pas parler réellement d'augmentation ! Il faudra attendre début 2007 pour comparer les heures de formation des années 2004 et 2006 et constater, on l'espère, un véritable élargissement du dispositif.

L'évolution du dispositif : un dispositif stabilisé ?

Dès octobre 2005, le bruit est lancé : il y aurait une chute (le chiffre de 4% est cité) du nombre d'heures suivies dans l'ISP depuis janvier 2005 ! La ministre Françoise Dupuis veut comprendre le phénomène : comment expliquer que des moyens ont été débloqués pour financer l'indemnité de nouveaux stagiaires dans le dispositif et que le nombre d'heures suivies est en baisse ! Au cours des trois semaines suivantes, plusieurs opérateurs contestent cette hypothèse : leurs données statistiques indiquent qu'ils maintiennent un taux de présence similaire, voir supérieur dans leurs formations en précisant qu'il n'est pas pertinent de comparer les résultats d'une action sur moins d'un an.

Il faut attendre que tous les OISP aient reçu (fin mars 2006) leur attestation de consommation annuelle 2005 pour pouvoir enfin comparer des chiffres comparables ! Bruxelles Formation lui-même précise que l'extraction de données statistiques à partir de Corail avant cette





échéance n'est pas fiable. Il faut attendre que le service qui assure les indemnités stagiaires ait délivré les attestations annuelles de consommation aux opérateurs. Comment alors interpréter ces déclarations et surtout pourquoi les avoir émises ?

Quels choix ont les OISP aujourd'hui ?

Hormis les 9 Missions Locales, sur les 43 opérateurs, 27 étaient présents en 1997, 9 ont intégré le dispositif un an plus tard, 3 sont arrivés en 1999, 3 autres en 2002 et enfin, l'AFT Boulot a rejoint le peloton en 2001. Depuis, le dispositif n'a plus accueilli de nouveaux opérateurs.

Depuis la création du dispositif en 1995, les opérateurs n'ont pas cessé d'affiner leur expertise pédagogique, de s'adapter à l'évolution du marché de l'emploi en proposant et/ou en modifiant leurs actions. La liste des fonctions critiques définies par l'ORBEM change peu d'une année à l'autre. La recherche de main-d'œuvre dans ces secteurs reste problématique. Aucun des domaines d'activités visés par les OISP n'est à remettre en cause. Les OISP répondent aux besoins de formation.

Cependant, les demandes vont grandissantes, il est donc essentiel de faciliter l'adaptabilité des OISP à l'évolution du marché de l'emploi. Il fut un temps où la souplesse d'action était inhérente au dispositif. Aujourd'hui, la charge administrative a pris le pas sur le reste ! Difficile d'innover, de faire preuve d'initiative car tout est cadenassé ! Il est indispensable de rendre aux OISP leur capacité d'initiative.

A présent, les associations sont au maximum de leurs possibilités vu leurs moyens en termes de personnel et de locaux. Il leur faudrait des moyens supplémentaires en personnel, en infrastructure et en matériel pour élargir véritablement leur offre de formation.

La reconnaissance de nouveaux opérateurs n'est pas à l'ordre du jour, chaque opérateur doit véritablement se battre pour organiser des actions supplémentaires de formation. Par exemple, le transfert des formations innovantes des Missions Locales (obligatoire après 3 ans maximum) vers les opérateurs de formation est difficile budgétairement et administrativement. Faut-il réellement « sacrifier » une formation existante pour pouvoir en ouvrir une autre ? Insensé !

Quel opérateur va choisir de mettre en péril les actions pour lesquelles il est déjà conventionné alors que le contexte global annonce des périodes de vaches maigres ? L'enveloppe dite fermée de la COCOF et la nouvelle programmation 2007-2013 du FSE ne laissant pas présager d'augmentation, le nouveau mode de financement de l'ORBEM et l'application des Accords non marchands sont autant de facteurs qui font pression sur le dispositif. Pour proposer de nouvelles actions et offrir plus de formations à plus de stagiaires dans le périmètre actuel de l'ISP, plusieurs paramètres sont à renégocier : les procédures, les délais et les critères du conventionnement des actions.

Qui sont les stagiaires en ISP ?

Les opérateurs associatifs s'adressent aux demandeurs d'emploi infra-qualifiés, les plus difficiles à insérer. 57,2% du public ISP est féminin. 52,6% est non européen et 53,8% n'a pas le certificat de l'enseignement de base.

tableau 7 : extrait du rapport d'activités 2004.

Tableau de synthèse du profil des stagiaires – Partenariat ISP – 2004 Rapport d'activités 2004 de Bruxelles Formation					
Hommes	42,8%	Moins de 25 ans	29,1%	Primaire ou moins	53,8%
Femmes	57,2%	25-34 ans	41,9%	CESI	35,4%
Belges	40,2%	35-44 ans	22,4%	CESS	10,3%
Européens	7,2%	45-54 ans	6,1%	Supérieur	0,3%
Autres	52,6%	55 ans et plus	0,6%	Indéterminé	0,2%

Européens : Europe des 25

Si entre 1997 et 2004, le public (niveau d'études et genre) n'a pas beaucoup changé, il connaît des conditions de vie de plus en plus précaires. Les problèmes de garde d'enfant, de logement, d'endettement, de violences conjugales, de difficultés familiales (divorces), de santé, de dépendance (alcool, drogue, médicaments) et les difficultés administratives liées au statut du stagiaire (réfugié, art. 6, détenu en semi-liberté, allocataire des indemnités





d'intégration) ont bien souvent pour conséquence de mettre en péril l'apprentissage et le parcours de formation des stagiaires.

Bruxelles Formation reconnaît, dans les cahiers des charges des OISP, le travail particulier de socialisation et/ou l'acquisition de savoir-faire comportementaux à développer avec ce public et l'ORBEM intervient pour renforcer l'accompagnement psychosocial des stagiaires en formation et consolider leur parcours d'insertion.

Le dispositif ISP a été conçu pour donner une deuxième chance à un public jeune en décrochage scolaire : nous n'en sommes plus là ! Le nombre de candidats qui frappe aux portes du dispositif est depuis quelques années 3 à 4 fois plus élevé que le nombre de postes/stagiaires disponibles.

Pourtant, il est parfois difficile pour certains opérateurs de remplir leurs groupes, notamment de trouver des candidats qui ont atteint les pré-requis suffisants. Les niveaux d'exigence varient selon les formations et les domaines d'activités. Mais, dans tous les cas, les OISP continuent à considérer la motivation comme un élément déterminant dans la sélection des stagiaires.

L'étude sur le public ISP, actuellement en cours, devrait nous renseigner de manière plus fine sur l'évolution du profil du public ISP en 2000, 2002 et 2004. Un important travail de collecte et d'uniformisation des données des opérateurs a été produit par le TEF ainsi que « l'anonymisation » de ces données par un tiers. Le rapport final de cette étude financée par le FSE et commanditée par la COCOF livrera ses conclusions quantitatives et qualitatives en juin 2006.

Qui sont les stagiaires dans les Pôles de Bruxelles Formation ?

En 2004, le public des Centres (des Pôles) de Bruxelles Formation était composé essentiellement de demandeurs d'emploi (88% en 2004 et 81% en 2003). 75,2% étaient Belges et 57,3% étaient des hommes. 38,30% avaient entre 25 et 34 ans et 15,8% moins de 25 ans. 35,8% étaient issus de l'Enseignement supérieur, 26,6% avaient le Certificat d'enseignement secondaire supérieur et 24,3% disposaient d'un Certificat d'enseignement secondaire inférieur.

Le public auquel s'adresse Bruxelles Formation est donc relativement qualifié. Les propos du Directeur général de Bruxelles Formation recueillis par *Le Soir*¹⁸ confirment qu'il s'agit d'un choix : « Si deux tiers des demandeurs d'emploi ont à peine leur diplôme d'enseignement secondaire, il existe aussi 12.000 Bruxellois au chômage qui sont dotés d'un diplôme universitaire ou d'un graduat. En les réinsérant, nous pourrions recréer dans les entreprises un réseau de Bruxellois susceptibles d'être des relais pour le recrutement d'autres Bruxellois ».

Est-ce la raison principale qui pousse Bruxelles Formation vers ce choix ? Ne faut-il pas y voir aussi et surtout une réponse aux besoins des entreprises qui déclarent quotidiennement leur manque de travailleurs qualifiés ? La légitimité de ce choix n'est pas contestable mais il faudrait pouvoir voir clair dans les choix politiques de l'opérateur public de formation bruxellois. Il faudrait alors tout faire pour que les deux dispositifs soient assez différents pour répondre à des objectifs très différents.

Coordination de l'offre de formation entre les OISP et Bruxelles Formation

L'offre de formation ne coïncide pas forcément entre les deux dispositifs. A titre d'exemple, Bruxelles Formation n'organise pas de formation dans les domaines de l'Horeca, de l'Animation et de l'Aide aux personnes. Or, ce sont des secteurs qualifiants fortement investis par l'ISP.

Pour mener à bien le Projet Equal Valid du Programme d'initiative communautaire Equal, Bruxelles Formation a réuni 5 OISP pour expérimenter la reconnaissance coordonnée des acquis professionnels des demandeurs d'emploi fragilisés dans le cadre de deux filières d'insertion (en hardware (support pc), réseaux (LAN) et en Construction).

Une fois la formation rôdée avec plusieurs OISP dans le secteur de la construction, Bruxelles Formation a exploité les outils de cette expérimentation dans ses propres formations sans proposer de nouveaux partenariats opérationnels entre lui et ces opérateurs de formation qui y ont participé (Le PIMENT, BOULOT et CENTRE FAC). Attitude pour le moins étrange.

¹⁸ « Le casse-tête de la formation » *Le Soir*, jeudi 2 mars 2006



Alors, l'articulation entre le dispositif ISP et Bruxelles Formation doit-elle se faire à tout prix ? Oui, s'il s'agit d'une offre réellement articulée sur des niveaux de compétences qui construisent des parcours harmonieux de formation, véritablement accessibles au public ISP. Non, s'il s'agit de concevoir des filières qui, pour atteindre leurs objectifs « théoriques », écartent de fait un public trop peu qualifié.

Les logiques d'action de Bruxelles Formation et du dispositif ISP sont complémentaires mais les publics et les méthodes diffèrent. Faut-il le rappeler, le suivi psychosocial, la guidance et l'aide à la recherche d'emploi sont autant de soutiens qui n'existent pas à Bruxelles Formation, puisque c'est une compétence de l'ORBEM. Le public est censé avoir résolu ses problèmes de vie et être disponible pour se consacrer à son apprentissage. Idéalement, il s'agit de stagiaires motivés qui ont pour seul objectif l'acquisition de nouvelles compétences professionnelles. Ce n'est sans doute pas aussi simple, vu le profil des demandeurs d'emploi bruxellois.

L'articulation entre le dispositif ISP et Bruxelles Formation se pose non seulement en termes d'accès à la formation mais aussi d'accès à l'emploi. Pour le public ISP, il ne suffit pas d'acquérir un bon niveau de qualification; il faut aussi le soutenir dans sa recherche d'emploi. Le job coaching est d'ailleurs un nouveau type d'action qui se déploie dans le dispositif d'insertion.

Un partenariat à définir entre les OISP et le régulateur public de formation professionnelle

Par décret du 17 mars 1994, la COCOF a créé l'Institut Bruxellois Francophone pour la Formation Professionnelle (I.B.F.F.P.) appelé plus communément Bruxelles Formation, qui est chargé de coordonner les divers dispositifs de formation professionnelle pour les Bruxellois francophones.

Comme annoncé en 1997, dans son tout premier rapport d'activités, Bruxelles Formation a pour objectif de remplir sa mission de régulateur du champ de la formation des adultes dans le secteur francophone bruxellois, notamment en structurant ses relations avec ses partenaires naturels que sont les acteurs de l'insertion professionnelle et les établissements d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française. Ceci afin d'améliorer les complémentarités face aux exigences des besoins du marché de l'emploi, sans oublier

l'importance d'une polyvalence de la formation. Bruxelles Formation fête sa décennie et précise dans son rapport d'activités 2004 que sa fonction de régulation ne peut être comprise comme l'émergence d'un acteur unique, planifiant et régissant à sa seule aune l'ensemble du champ de la formation professionnelle. Le processus de régulation fait interagir divers acteurs autonomes dans un processus de concertation. Nous nous en réjouissons.



Stagiaires et formatrice en Formation de base au Piment

Rencontre avec ...



Pierre Jonckheer est Vice-Président du groupe des Verts/Alliance libre européenne et membre du parti Ecolo. Il fait partie de la Commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs. Il a auparavant siégé au Sénat où il présidait le groupe Ecolo (1991-1999). Titulaire d'une Maîtrise de sciences économiques à l'université catholique de Louvain (1974), il a été assistant à l'UCL (1975-1981), chercheur indépendant (1981-1985), chercheur (1986-1989), puis directeur de l'Observatoire social européen à Bruxelles (1989-1991) et maître de conférences à l'UCL.

Parlement européen, ASP 08 G 104
Rue Wiertz à 1047 Bruxelles
Tél : 02 28 45 896 - Fax : 02 28 49 896
www.europarl.eu.int/members - www.pierrejonckheer.be

Il faut investir politiquement les institutions européennes

Pierre-Alain Gerbeaux

Fin décembre, Tony Blair parvenait à arracher à ses pairs un compromis sur le budget 2007-2013 de l'UE. Janvier 2006, le Parlement européen (PE) réfute la proposition du Conseil. À cela s'ajoute plusieurs rejets de projets de directives. Les députés seraient-ils le rempart du libéralisme ? Pour en discuter Pierre Jonckheer, député européen, nous a reçu le 23 mars dernier.

Le Parlement européen a rejeté à une forte majorité (541 contre 56 et 76 abstentions) le projet de budget 2007-2013. Pourquoi ?

Pierre Jonckheer : Médiatiquement, le fait d'annoncer un accord fin décembre était exact car il y avait accord entre les membres du Conseil de l'Union européenne mais juridiquement incorrect dans la mesure où le budget est codécidé par le Conseil et le Parlement, or ce dernier ne s'était pas encore prononcé. Plusieurs raisons ont incité les députés à refuser la proposition du Conseil :

- Primo, il y a une nette majorité pour considérer que la proposition du Conseil en volume est trop faible (-112 milliards

d'euros sur les 7 ans). De plus, sont sévèrement touchés par ces réductions un certain nombre de programmes qui pesaient financièrement peu mais qui pour nous étaient importants (échanges d'étudiants, de jeunes travailleurs, programmes de nature culturelle ou sociale).

- Secundo, cela n'empêche pas l'adoption d'un budget annuel. Les montants décidés sont alors calculés sur base des dépenses effectivement engagées les années antérieures. Pour les années 2007-2008-2009, les projections montrent que le budget de l'UE serait plus important que la proposition du Conseil de décembre 2005. Certes, de nombreux programmes étant pluriannuels une majorité de parlementaires estiment que ce serait une sécurité juridique pour les opérateurs de savoir ce qui leur est alloué. Personnellement, c'est un argument qui ne m'a jamais totalement convaincu dans la mesure où, d'une année à l'autre, l'action d'un opérateur ne change pas radicalement.

- Tertio, ces perspectives financières font partie d'un accord interinstitutionnel entre le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne : ce qui se négocie n'est pas seulement un budget pluriannuel mais aussi une série de dispositions visant à formaliser la manière dont les institutions fonctionnent entre elles. Donc, si le Parlement n'obtient pas

gain de cause sur le budget, il négociera un renforcement de ses prérogatives dans d'autres domaines (par exemple sur la manière dont le Conseil lui rend compte de ses négociations dans le cadre de l'OMC).

Que peut faire le Parlement pour augmenter le montant du budget ou pour se rapprocher le plus possible du montant initial souhaité ?

P.J. : Théoriquement, le PE peut jouer le rapport de force mais les différentes familles politiques sont dans les gouvernements nationaux et au Parlement, ce qui fait que ce dernier n'a pas pour tradition d'aller à la confrontation avec le Conseil. Cela se fait parfois sur des projets de directives où le PE va jusqu'à utiliser son droit de veto (exemple : « directive dockers »).

Dans le cas présent, la majorité politique du PE cherchera un compromis sous peine d'être accusée de freiner la programmation pluriannuelle. La Commission Barroso, qui a endossé la proposition de la Commission Prodi (supérieure à celle du PE), vise elle aussi la voie du compromis en disant que les objectifs de la Stratégie de Lisbonne ou les objectifs en matière de Recherche et Développement devront être revus à la baisse et en rappelant que, dans le contexte de perte de légitimité de l'UE, il faut aller de l'avant et aboutir à un accord.





Rencontre avec ...

→ Où en sont les négociations avec la présidence autrichienne ?

P.J. : L'une des règles budgétaires veut que si l'argent prévu n'est pas dépensé, il ne peut pas être réalloué à une autre rubrique. De fait, il y a rétrocession des crédits non dépensés aux Etats membres. C'est évidemment un paradoxe alors qu'une majorité de députés et la Commission clament l'insuffisance du budget à l'égard des tâches confiées à l'UE. Donc, l'un des points en négociation est la mise en œuvre de « l'instrument de flexibilité » à l'intérieur du budget de l'UE (il concerne des Fonds d'intervention en cas de catastrophe naturelle, des Fonds d'intervention à l'extérieur). Il s'agit d'obtenir une fourchette plus importante sur cet instrument.

Par ailleurs, la Commission est chargée de présenter en 2008 des pistes de réforme du système budgétaire de l'UE, le défi pour les députés est d'être prêt à négocier en apportant des propositions. Par exemple, sur un système de ressource européen établi à partir de quote-part sur des prélèvements nationaux existants (ex : impôt sur les sociétés, taxe en matière d'énergie, taxe sur les opérations boursières). L'idée étant d'avoir un prélèvement à la source au sein des Etats. C'est une bataille que nous avons déjà menée au sein de la Convention et que nous avons perdue et, vu la crise de légitimité actuelle, c'est un objectif à long terme car la tendance est plutôt au repli national qu'à davantage d'intégration européenne. Néanmoins, je pense qu'un accord sera trouvé avant juin avec un budget un peu plus élevé que celui prévu fin décembre mais les avancées porteront surtout sur la manière d'utiliser les crédits que sur les montants¹.

Où en est finalement la directive Service ?

P.J. : En termes de procédure, le PE a voté des amendements en 1^{ère} lecture, le Conseil doit maintenant définir sa position et il n'est pas tenu par des délais. La Commission, à partir des amendements du PE, a rédigé un nouveau texte². Sur cette base, le Conseil devrait annoncer un accord politique d'ici juin. Mais, autant la Commission a déclaré qu'elle allait appuyer la position du PE, autant la position du Conseil est incertaine compte tenu des divisions profondes entre les Etats membres. Donc cela risque de

prendre du temps. Une fois que le Conseil aura pris position en 1^{ère} lecture, le texte reviendra devant le PE en 2^{ème} lecture avec des délais précis. Dans le meilleur des cas, je ne vois pas une adoption finale avant mi-2007. Cela peut paraître long mais un projet de directive consensuel nécessite environ 2 ans avant son adoption alors quand il s'agit d'un texte controversé...

Quant au contenu, le vote du PE modifie assez fortement le projet initial de la Commission : réduction du champ d'application, suppression du principe du pays d'origine au profit d'une disposition faite aux Etats membres qui interdit de prendre des dispositions réglementaires qui viseraient à entraver la prestation transfrontière de services tout en leur permettant pour des raisons d'intérêt général, de santé publique, de protection de l'environnement de maintenir des dérogations nationales. Enfin, la directive ne peut pas affecter les dispositions qui ont trait au droit du travail et aux conventions collectives. On est là dans une situation de compromis typique. Alors ces dispositions seront-elles acceptées par le Conseil ? Les échos actuels nous laissent penser le contraire.

Toutefois, je pense que la mobilisation extérieure associative et syndicale a été déterminante et le PE a eu un vrai rôle de co-législateur. Donc, leçon à retenir : il faut investir l'espace européen et investir politiquement les institutions européennes pour faire jouer le rapport de force et ne pas avoir une attitude consistant à dire que les citoyens n'ont aucune prise sur ces décisions émanant de cet empire technocratique. Nous avons ici une démonstration claire qu'il y a eu un débat démocratique long, public et ouvert où mon groupe politique a défendu des positions minoritaires mais bien argumentées qui ont permis non pas un retrait du projet initial de directive (il n'y avait de pas de majorité politique pour cela) mais un texte substantiellement modifié.

Dernière question, la position du PE à travers les Directives Service, Dockers, REACH, et le rejet du projet de budget 2007-2013) augure-t-elle de l'amorce d'un régime parlementaire européen ?

P.J. : À mon sens non et pour deux raisons. D'une part, le système juridique et institutionnel de l'UE n'est pas

assimilable à celui d'un Etat national même dans sa dynamique future (on n'est pas en train de construire un Etat fédéral européen). Le système de décision est bicaméral avec une chambre des représentants des citoyens (le Parlement) et une chambre des Etats (le Conseil) et les intérêts de ces derniers sont bien défendus dans le processus décisionnel. En outre, toute décision européenne est nécessairement plurinationale et pluri-idéologique parce qu'il faut atteindre des majorités importantes tant au Conseil qu'au Parlement. Donc les votes résultent de clivages droite-gauche (pour simplifier) et de clivages entre groupes d'Etats.

D'autre part, contrairement à un Parlement national, qui fait souvent office de chambre d'enregistrement des projets de lois du gouvernement, le PE est plus proche d'une dynamique d'assemblée car il n'y a pas de majorité stable et cela permet donc, sur les principaux dossiers, de nouer des alliances entre les différents groupes politiques. Cela valorise considérablement le travail parlementaire. Pour être concret, si vous siégez dans un Parlement national et que vous appartenez à la majorité, vous votez les amendements acceptés par le gouvernement. Si vous êtes dans l'opposition, vous déposez des amendements en sachant qu'ils ne seront pas pris en considération.

Au PE, une minorité peut voir ses amendements adoptés. Encore aujourd'hui le groupe des Verts qui compte 41 députés sur 736 a vu les siens adoptés en séance plénière. Un des éléments qui manque toutefois au PE et que l'on avait essayé d'introduire lors des travaux de la Convention, est la capacité d'initiative législative (jusqu'à présent monopole de la Commission).

¹ Cf encadré p. 4 de ce numéro dans «brèves de chez nous»

² Présenté aux députés le 4 avril.

CF2m... Ambassadeur 2006 de l'économie sociale dans la catégorie « entreprendre ensemble »...

Delphine Huybrecht

Le 9 mars dernier, à l'occasion de sa nomination en tant qu'ambassadeur 2006 de l'économie sociale, le CF2m organisait une petite fête dans les locaux du Centre Dansaert. Cette cérémonie fut pour nous l'occasion de mieux connaître le CF2m et les différentes facettes de cette organisation qui porte un projet, qu'on pourrait qualifier « de développement intégré » dans le vocabulaire des ONG ... Le leitmotiv en est : humanisons la globalisation...

Qui sont les ambassadeurs de l'ES ?

C'est la seconde année maintenant que le secrétariat d'Etat à l'économie sociale et au développement durable entend rendre hommage à cette manière différente d'entreprendre qui caractérise l'économie sociale. Cela se concrétise par l'organisation, en début d'année, d'une fête de l'économie sociale dédiée aux travailleurs du secteur, fête au cours de laquelle sont désignés 5 ambassadeurs, chargés durant toute une

année de faire la promotion des initiatives d'économie sociale au travers de leur propre exemple.



La pancarte remise par la Secrétaire d'Etat E. Van Weert

Le CF2m a été élu pour illustrer la capacité d' « entreprendre ensemble », en même temps que les entreprises La Lorraine (Arlon) pour la catégorie « emploi sur mesure », ISIS (Stevooort) pour la catégorie « cohésion sociale », RCYCL (Herbestahl) pour la catégorie « recyclage et réutilisation » et Mobiel (Courtrai) pour la catégorie « environnement et travail ». Tous les jours de la semaine du 6 au 10 mars, les entreprises lauréates étaient tour à tour mises à l'honneur... Le 9 mars, c'était au tour du CF2m : l'occasion rêvée d'en savoir plus sur leurs activités en économie sociale.

Le CF2m sous l'angle de l'économie sociale...

Cette organisation est désormais bien reconnue à Bruxelles pour son travail de formation professionnelle qualifiante aux métiers de la communication et des nouvelles technologies (PAO, multimédia, informatique de gestion, web-design...). Ce que l'on sait moins, c'est que le CF2m crée également des opportunités d'emploi dans les métiers du recyclage, du réemploi et de la valorisation d'ordinateurs usagés. En effet, la formation ne suffit plus, il faut créer de nouveaux emplois.

C'est d'ailleurs pour ces activités qu'en septembre 2005, le CF2m a reçu de la Région bruxelloise un agrément en tant qu'ILDE – Initiative Locale de Développement de l'Emploi. La grande particularité de ce projet est qu'il déploie ses activités à la fois sur le terrain européen (bruxellois en particulier) et africain (Dakar et Kinshasa). Cette volonté de s'ouvrir aux échanges trans-continentaux est née des relations de travail suivies avec des partenaires sénégalais et la participation du CF2m à

des tables rondes sur les discriminations à l'embauche organisées il y a 2-3 ans dans le cadre du Pacte Territorial pour l'emploi... L'organisation a décidé, à ce moment-là, d'apporter sa contribution à la lutte contre le sous-emploi dans la communauté subsaharienne à Bruxelles trop souvent discriminée au plan de l'embauche. Le projet vise le réemploi et la réutilisation du potentiel régional de matériel informatique provenant des pouvoirs publics, des entreprises et des personnes privées pour réinjecter un matériel reconditionné et revalorisé dans les secteurs éducatifs (associations, écoles,...) au Nord comme au Sud, et cela à des prix adaptés. Le but est de pérenniser un nombre progressif d'emplois, tout en permettant l'organisation d'une filière professionnelle autour des métiers de « valoriste en informatique ».



Les caisses d'ordinateurs prêtes à partir pour l'Afrique





Il s'agit donc d'un projet à forte valeur sociale ajoutée, puisqu'il allie protection de l'environnement, lutte contre les discriminations, lutte contre la fracture numérique au Nord et au Sud, promotion de l'éducation, de l'accès à l'information et du savoir au Nord comme au Sud.



Le container d'ordinateurs arrivé à bon port devant l'Union pour la Solidarité et l'Entraide, l'ONG sénégalaise qui héberge le projet du CF2m à Dakar

En toile de fond de cette démarche, il y a la conviction que ce sont les mêmes mécanismes qui conduisent à l'exclusion dans les pays du Nord comme du Sud... Du fait de la globalisation économique, les peuples se retrouvent placés dans des situations d'interdépendance et de concurrence économique. Pour briser ce mécanisme générateur d'exclusion, il est plus que jamais vital de se décider à entreprendre ensemble.

La Secrétaire d'Etat Els Van Weert a rappelé dans son discours qu'elle avait fait pour la première fois connaissance du CF2m à... Dakar, lors de la 3ème conférence internationale de l'économie sociale.

Là, elle a pu se rendre compte du travail mené par le CF2m en partenariat avec les ONG sénégalaises. Les ordinateurs reconfigurés sont non seulement acheminés vers Dakar mais le travail ne s'arrête pas là : une formation est prévue pour aider les travailleurs sociaux et les apprenants à s'approprier le matériel, maîtriser son utilisation et assumer sa maintenance... Jusqu'au démantèlement. Effectivement, on est en droit de se demander si le matériel informatique de réemploi acheminé par le CF2m en Afrique ne constitue pas une menace pour l'environnement de ce continent, dans la mesure où les infrastructures de gestion des déchets, et des déchets dangereux en particulier, y sont rares...

Et bien là encore, les promoteurs du projet ont pensé à tout : une unité de démantèlement des machines devenues réellement inemployables est à l'étude. Il ne s'agit donc pas pour la Belgique de se débarrasser d'objets encombrants sous prétexte d'aide humanitaire, comme cela s'est vu trop souvent.



La Secrétaire d'Etat Els Van Weert prononce son discours

Le témoignage de Paul, formateur en informatique

Sa couleur de peau ne trompe pas, Paul est issu de la communauté subsaharienne de Bruxelles. Son intervention avait pour objet l'impact de l'initiative au niveau humain, ici en Europe... Trop souvent, les jeunes d'origine étrangère se sentent découragés d'entreprendre des formations, car ils connaissent les discriminations à l'embauche dont les personnes d'origine étrangère sont encore trop souvent les victimes. Beaucoup de stagiaires s'interrogent sur leurs chances réelles de décrocher un emploi à l'issue de leur formation. Ils ont peu d'exemples de réussite professionnelle dans leur communauté à laquelle ils pourraient se raccrocher. Le CF2m montre l'exemple en la matière en occupant, sur des postes à durée déterminée, de plus en plus de

personnes d'origine étrangère... Dans le projet d'économie sociale, les origines africaines sont même un plus à l'embauche, étant donné les contacts commerciaux à entretenir, notamment avec le Sénégal.

Voir qu'il est possible de se faire embaucher pour des postes valorisants dans des métiers liés aux technologies de l'information, cela redonne du baume au cœur des stagiaires : ils ont devant eux l'exemple de quelqu'un qui a pu s'en sortir. C'est donc possible... Cette perspective produit chez les stagiaires en formation un regain d'énergie qui, à son tour, améliore les chances qu'ils ont de s'en sortir.



Le témoignage de Paul, formateur au CF2m

L'économie sociale... tout le monde y gagne

Cette phrase est bien plus qu'un slogan de campagne de communication... S'adressant au monde de l'économie sociale, Els Van Weert a, dans son discours, rappelé une vérité toujours bonne à dire et à répéter : « Avec l'économie sociale, tout le monde



est gagnant : l'entreprise, le travailleur et la société dans son ensemble (...) Dans le secteur de l'économie sociale, ce ne sont pas seulement les employeurs qui sont gagnants mais aussi les travailleurs et l'environnement. C'est pourquoi la société toute entière profite du bénéfice que vous réalisez, du bénéfice sociétal que vous générez. Mais force est de constater que l'économie sociale ne reçoit pas encore toute la reconnaissance qu'elle mérite pourtant amplement. Beaucoup ne voient pas – consciemment ou délibérément – que la création d'emplois dans l'économie sociale revient beaucoup moins cher à la société que de condamner toute leur vie des gens au chômage ou au CPAS ». Et nous pourrions ajouter, nous, à la FeBISP, que beaucoup ne voient pas – consciemment ou délibérément – que la création d'emplois dans l'économie sociale revient beaucoup moins cher à la société que de soutenir les entreprises capitalistes qui profitent trop souvent des subventions de l'Etat pour gonfler leurs bénéfices, bénéfices qu'elles distribuent ensuite à leurs dirigeants et actionnaires en se souciant bien peu de la création d'emplois. Et la Secrétaire d'Etat d'annoncer : « D'ici 2008, l'intention est de créer encore 5000 emplois supplémentaires dans le secteur de l'économie sociale ». C'est ce qu'a convenu la Secrétaire d'Etat Els Van Weert en 2003 avec les partenaires régionaux dans l'accord de coopération relatif à l'économie plurielle.



Bernard Goffinet (à droite), directeur du CF2m, en discussion avec un collègue burkinabé sur les questions de recyclage des déchets, lors du forum de Dakar en 2005

À la FeBISP, nous suivons bien sûr la mise en œuvre de cet objectif avec beaucoup d'intérêt en espérant que les lourdeurs administratives et les carences de coordination ne viennent pas entamer l'énergie et le dynamisme nécessaires à la création de ces emplois...

Les partenariats au Nord : le témoignage de Fobagra

CF2m est également bien inséré dans le tissu associatif bruxellois... Stefan Platteau, directeur de l'ASBL Fobagra, est venu témoigner de l'importance vitale de la notion d' « entreprendre ensemble ». Fobagra est elle-même une organisation née au départ d'un groupement d'associations d'ISP qui ont

uni leurs efforts pour mettre en place un outil commun. Leur but : mutualiser un espace informatique (comprenant des ordinateurs en réseau et des formateurs) pour assurer la formation aux TIC de leurs stagiaires. Le service revient ainsi moins cher aux associations que si elles devaient faire appel à des entreprises commerciales.

Avec le CF2m, Fobagra est dans une situation de partenariat naturel : un des services du CF2m est en effet basé, tout comme Fobagra, au Centre Dansaert ; la proximité géographique et le fait de travailler dans le même secteur, celui des TIC en ISP et de la lutte contre la fracture numérique, favorise les échanges et les coups de main. Les travailleurs des deux associations ont d'ailleurs pris l'habitude de prendre leur café ensemble... Résolument, les deux organisations ont choisi de s'épauler mutuellement au lieu de se concurrencer. Et cela aboutit à des projets communs, également en économie sociale : nous aurons bientôt l'occasion de vous présenter plus à fond le tout nouveau « Réseau des Auberges Numériques ». Au final, l'objectif du CF2m et de ses multiples partenaires est de mettre en réseau les initiatives d'économie sociale actives dans la revalorisation de matériel informatique et la lutte contre la fracture numérique afin d'offrir, au monde associatif principalement, toute une palette d'outils et de services : salles informatiques, hardware, software, personnel de formation,



Le chanteur et musicien N'Faly Kouyaté qui assure l'animation musicale

services de maintenance, expertise, emplois... Un cluster associatif articulant le CF2m, le CEFA-UO, Fobagra et le COFTEN est en projet, qui devrait permettre la mutualisation de certaines fonctions : commerciale, étude de marché, marketing, communication,... L'art d'entreprendre ensemble continue !

Contact :

Centre de Formation 2 mille asbl
Rue Berthelot, 114-116
1190 Bruxelles
Tél : 02 538 20 83
Fax : 02 534 38 89
Courriel : info@cf2m.be
www.cf2m.be

Portes ouvertes à la Cobeff

Quel étonnement ! À dix heures du matin, des centaines, oui, des centaines de femmes étaient dans les murs de la Cobeff, rue Philomène. Manifestement pas vraiment pour y faire un tour, mais dans l'espoir de pouvoir s'y inscrire. Des stagiaires en formation présentaient aux visiteuses-candidates les formations qu'elles suivent actuellement. Entendu dans les couloirs : « *il faut absolument que je m'inscrive* », « *je n'en peux plus, il paraît qu'après ça, on trouve vraiment du travail* », « *je dormirai sur le trottoir s'il le faut le jour des inscriptions* ». Et après ça, on dira encore que les demandeurs d'emploi font du tourisme dans l'ISP !

Contact :

Cobeff asbl
Rue Philomène, 39
1030 Bruxelles
Tél : 02 250 35 60
Fax : 02 217 16 49
infos@cobeff.be

Bon anniversaire au CBAI

« Unir sans confondre et distinguer sans séparer » pour promouvoir avec passion le « dialogue inter-culturel » des Bruxellois tel est le fil conducteur des actions d'un acteur dont l'identité est à l'image des Bruxellois : plurielle. À la fois centre de formation, centre de documentation, éditeur de l'agenda interculturel, centre d'appui aux associations, le Centre Bruxellois d'Action Interculturelle s'est vu confier depuis 2005 une nouvelle mission de Centre Régional d'Appui à la « Cohésion sociale ».

Pour célébrer son 25^e anniversaire, le CBAI ponctuera l'année par de nombreux événements. Prochaine étape, le dimanche 21 mai à 19h : 2^{ème} soirée 2006 du « Monde en Scène », au cœur de la Cité sociale Terdelt où sera planté le chapiteau de la Compagnie des Nouveaux Disparus, à l'occasion du « Printemps méditerranéen », un festival multidisciplinaire organisé en collaboration avec le Centre culturel de Schaerbeek et Souterrain Production.

Pour découvrir le programme des festivités qui s'étoffera encore au fil des mois, un seul clic : www.cbai.be

Brochure CBAI, élections communales 2006

Le CBAI publie une brochure pour les élections communales du 8 octobre 2006 auxquelles les électeurs belges et étrangers seront invités à élire leur conseil communal.

Afin d'informer le public bruxellois sur les modalités d'organisation de ces élections et sur les conditions à remplir pour participer au scrutin, le CBAI et Regionaal Integratiecentrum Foyer publient, avec l'aide du CRISP et de la FéCRI, une brochure pédagogique « *Je fais entendre ma voix/ik laat mijn stem horen* ». Vous pouvez la commander en téléphonant au 02/289 70 54 ou en nous envoyant un mail à elections2006@cbai.be. Elle est également disponible au téléchargement sur leur www.cbai.be, sur www.foyer.be et sur www.bruxelle-selections2006.irisnet.be

Contact :

CBAI asbl
Avenue de Stalingrad, 24
1000 Bruxelles
Tél : 02 513 96 02
Fax : 02 217 16 49
infos@cobeff.be
www.cbai.be

Les formations du CFS

Dans le cadre de son programme de formation à l'attention des intervenants sociaux luttant contre les exclusions, le Collectif Formation Société propose deux modules s'intéressant à :

- La pédagogie du projet ;
- La construction, la gestion et l'évaluation de projet.

Ces modules se déroulent en avril et en mai. Inscriptions et renseignements : 02/543 03 00 ou christine.hue@cfsasbl.be ou www.cfsasbl.be.

Contact :

CFS asbl
Avenue de Stalingrad, 24
1000 Bruxelles
Tél : 02 513 96 02
Fax : 02 217 16 49
infos@cobeff.be
www.cbai.be

L'asbl Le Piment organise du 31 mai au 2 juin 2006 son premier festival du jeu : math et logique

Jeu et formation : y a-t-il contradiction entre ces deux activités ou, au contraire, le jeu est-il un élément essentiel permettant à l'apprenant de se mettre en situation d'acteur de ses apprentissages ?

Introduire le jeu en formation, c'est prendre le parti de parier sur la relation apprentissage / plaisir. Petit à petit, en jouant, l'apprenant se rend compte qu'il apprend. « *Ainsi donc, je peux apprendre en m'amusant. C'est formidable, moi qui croyais qu'apprendre c'était ennuyeux* ».

En formation, jouer c'est se rendre compte que l'on peut acquérir des savoirs autrement, que l'on peut développer ses capacités dans une activité agréable, conviviale, où la communication prend une grande place.

Fort d'une expérience de plusieurs années dans cette approche, Le Piment propose aux formateurs de découvrir et d'expérimenter, seuls ou en compagnie de groupes d'apprenants, l'utilisation du jeu comme outil efficace au service de la formation. Vous serez accueillis par des stagiaires et des animateurs – formateurs du Piment qui vous guideront dans l'univers (vaste...) des jeux de math et de logique. Venez découvrir ces jeux et y jouer, ainsi qu'échanger vos pratiques pédagogiques.



Réservation : uniquement par téléphone au 02/218.27.29 du lundi au vendredi de 9h à 16h30. Dépêchez-vous, les premiers inscrits auront le meilleur choix des plages horaires : 4 plages horaires de 90 minutes sont prévues chaque jour (2 le matin et 2 l'après-midi).

Lieu : Auberge de jeunesse Génération Europe, rue de l'Eléphant 4 à 1080 Bruxelles

Contact :

Le Piment asbl
Rue de la Colonne, 56
1080 Bruxelles
Tél : 02 218 27 29
Fax : 02 219 36 27
courrier@lepiment.org
www.lepiment.org



Allo, Bruxelles? Allo, la terre?

Ils ne mouraient pas tous mais tous étaient atteints

Arcouda

Tout a été dit ou presque sur l'affaire du CPE en France : « l'étonnante » politisation des jeunes, l'arrogance d'une certaine droite française, sur le cafouillage du président français, le mépris de la démocratie (...on peut faire fort ici aussi : le roi Baudouin avait refusé de contresigner une loi votée par le Parlement), l'absence de négociation avec les partenaires sociaux, la déshérence des banlieues françaises, l'efficacité modèle danois... Tout cela a abouti à l'enterrement sans grande pompe d'un texte voté, promulgué et aussitôt fourré aux oubliettes. Les jeunes ont été pris comme terrain d'expérimentation de la limite de préca-

risation à ne pas dépasser, c'est cela surtout qui les a fait sortir dans la rue.

Mais qu'en est-il du point de départ de cette affaire, le CPE ?

En France, le Code du Travail — pour partie équivalent à notre loi de 1978 sur les contrats de travail des travailleurs salariés — oblige l'employeur à motiver le licenciement d'un travailleur et à suivre une procédure précise. Il doit, avant toute décision de licenciement, convoquer l'intéressé à un entretien, pour lui exposer motif de sa décision et doit écouter l'intéressé. La procédure est minimum : un accord individuel

ou collectif s'appliquera s'il est plus favorable pour le travailleur.

L'objet du délit, le CPE, proposait tout simplement de blackbouler ces règles pour les jeunes de moins de 26 ans. Pourtant, le CPE n'est pas le seul à déroger au code du travail, puisque le CNE (Contrat Nouvelles Embauches) permet lui aussi d'embaucher dans une PME sans respecter les procédures. On comprend que les jeunes, leurs parents, leurs grands-parents, les futurs parents, et des centaines de milliers d'autres estiment que ça suffit, l'expérimentation. Ils refusent non seulement que les jeunes deviennent une catégorie à part, particulièrement discriminée et sciemment précarisée, mais ils refusent aussi qu'on puisse prétendre que la relance de l'embauche passe

par le déni des droits essentiels des travailleurs.

Et chez nous ? Selon la loi de 1978, le licenciement ne doit pas être motivé. Le C4, lui, doit l'être, non pour restreindre la liberté de l'employeur de licencier mais pour permettre à l'Onem de vérifier que le travailleur a bien été licencié contre sa volonté, qu'il est bien chômeur involontaire et qu'il a bien droit à des allocations de chômage sans encourir de sanction. Nous sommes donc dans un système très différent du système français.

Comment ces deux systèmes se sont-ils mis en place ? Chaque chose ayant un coût, qu'a coûté aux uns et aux autres la liberté ou la non liberté des employeurs de licencier ?

Les négociations, au sortir de la deuxième guerre mondiale, ont connu un volet essentiel : celui de la sécurité sociale. En France comme en Belgique, les allocations de chômage étant financées par des cotisations sur les salaires, les organes de

gestion sont logiquement gérés paritairement par les patrons et les syndicats. C'est dire l'enjeu des négociations. Ainsi en France, la restriction de la liberté des employeurs de licencier s'est-elle négociée au prix de la limitation de la durée du droit aux allocations de chômage pour les travailleurs, alors qu'en Belgique, la négociation a abouti à l'inverse : contre la liberté des employeurs de licencier les travailleurs, la durée du chômage a été déclarée illimitée.

C'était il y a plus d'un demi-siècle. Depuis, les termes des négociations se sont érodés, étape par étape. En France, la liberté de licencier est de plus en plus grande (l'étape du CPE a été la goutte qui a fait déborder le vase), alors que la durée du droit aux allocations de chômage ne s'est pas allongée. En Belgique, la durée illimitée aux allocations de chômage concerne un nombre de moins en moins grand de personnes (grosso modo, elle ne concerne plus que les chefs de ménage prouvant qu'ils cherchent cons-

tamment du travail), alors que la liberté de licencier subsiste bel et bien.

On tire sans cesse du même côté de la corde, celui de la précarité, même si une série de droits nouveaux pour les travailleurs sont nés, tels le congé de paternité, le congé parental, l'interruption de carrière, etc. Cela ne change rien à la précarité, rien. Au contraire, même : on entend de plus en plus souvent que les travailleurs qui exercent leurs droits se mettent en danger. Précarité encore... « Usque tandem abutere, Catilina, patientia nostra ? » — Jusqu' à quand, Catilina, abuseras-tu de notre patience ? »



Sortie du vade-mecum COCOF

Tout ce que vous devez savoir en pratique pour la mise en œuvre de l'accord non marchand dans son volet Cocof, vous le trouverez désormais dans le vade-mecum relatif aux modalités d'application du décret du 27 avril 1995 de la Cocof et ses arrêtés d'application. Cette première version est déjà bien complète. Conditions d'agrément, composition de l'équipe de base, calcul de la subvention, modalités pour l'embauche compensatoire et la formation continuée n'auront plus de secret pour vous. Consultez ce précieux outil sans modération, histoire de ménager de bonnes relations avec l'Administration. <http://www.cocof.irisnet.be/formpro/isp.htm>.

Mesure SINE

Attention, les conditions pour l'obtention de travailleurs sous statut SINE ont changé depuis juillet 2005. Auparavant, il était possible pour un organisme d'accéder à la mesure à condition de compter en son sein 50% de public-cible sous contrat ou en formation. Cette prise en compte

des stagiaires rendait la mesure SINE accessible aux Missions Locales, aux AFT bruxelloises et aux EFT wallonnes. L'accès à des emplois SINE est dorénavant réservé à des organismes reconnus comme EI par le niveau fédéral (SPF Emploi et SPF Intégration sociale), c'est-à-dire des organismes comptant, en moyenne durant la première année suivant la date de leur reconnaissance, 30 % de travailleurs occupés et, à partir de la quatrième année suivant la date de leur reconnaissance, 50 % de travailleurs occupés. Pas de soucis à se faire en ce qui concerne les ILDE et les EI bruxelloises donc... Pour les Missions Locales et les AFT qui occupent effectivement des travailleurs SINE, l'accès à la mesure SINE n'est, dans l'état actuel de la législation, plus possible. En ce qui concerne les postes déjà octroyés à ce type d'organisation, il semble que l'administration de l'emploi n'ait pas, à l'heure actuelle, suspendu pour ces organismes le bénéfice de la mesure.

Convention collective allocation foyer-résidence

Les partenaires sociaux ont signé le 10 mars dernier une nouvelle Convention collective de travail (CTT) relative à l'allocation de foyer-résidence.

Concrètement, une allocation de foyer-résidence est assurée aux travailleurs dont le niveau de rémunération n'atteint pas un certain plafond annuel. Cette CCT faisait partie des « plus » du package de base de l'ANM. Toutefois, une erreur s'était glissée dans le calcul des montants. Pour plus de compréhension sur les modifications et somme toute, le plus important, sur les montants actuellement en vigueur, la FeBISP vous propose de consulter l'Intranet du site : www.febisp.be. Si la mécanique ne vous est pas familière, vous pouvez prendre contact avec Michèle Hubin (hubin@febisp.be).

Accord non marchand en Communauté française

... les petits pas font les longues marches...

Le 10 mars dernier, une nouvelle convention collective de travail a été signée par les partenaires sociaux afin d'organiser les conditions de rémunération pour les travailleurs des secteurs socioculturels et sportifs relevant de la Communauté française. Concrètement deux dispositifs sont prévus :

- La prime d'harmonisation qui doit permettre de réaliser une valorisation des rémunérations en 2006 sur base des prestations 2005.
- Les nouveaux minima barémiques à partir du 1^{er} janvier 2006. Notons que ceux-ci pourraient

encore être sujets à modification suite à la signature d'un protocole d'accord qui envisage la prise en compte d'une somme de 2,5 millions d'euros affectée à l'emploi. Les conditions à remplir pour en bénéficier doivent encore être définies. Qu'il est long le chemin de l'harmonisation salariale ...

Accord non marchand : une suite en forme de cerise sur le gâteau

Bon nombre d'employeurs connaissent le cas depuis la barémisation dans notre secteur : la subvention ACS peine à couvrir le coût salarial d'un travailleur. Conscient de cette épine dans le bouquet de l'accord non marchand, le Collège de la COCOF a pris la décision de consacrer un montant de 500 000 euros pour intervenir dans ce qui peut être qualifié de surcoût. Mais attention, le gâteau est à déguster entre tous les secteurs relevant de la Cocof. Concrètement, un cadastre va être mis au point, vraisemblablement par les services concernés de l'administration de la Cocof, afin d'inventorier le montant désigné comme surcoût au-delà d'une subvention ACS payée à 100%, ancienneté non marchand reconnue, bien sûr. Une fois le cadastre établi, on fera les comptes pour déterminer la part revenant à chaque secteur. Un pas de plus vers une réelle égalité de traitement pour la prise en charge de l'harmonisation salariale. Mais ne nous leurrons pas, seule une partie du surcoût pourrait être couverte par cette bonne intention printanière.



Brusoc appelé à se prononcer sur la viabilité des projets d'économie sociale d'insertion à Bruxelles...

Dorénavant, Brusoc, la filiale « économie sociale » de la Société Régionale d'Investissement de Bruxelles, sera consultée sur les questions de viabilité économique des nouveaux projets d'ILDE et EI soumis à la plateforme de concertation de l'économie sociale. Pour rappel, Brusoc est chargé d'octroyer différentes sortes de produits financiers (crédits, prêts subordonnés notamment,...) aux initiatives d'économie sociale en démarrage ou en fonctionnement. Il paraissait souhaitable de voir un organisme public régional doté de telles compétences associé aux débats sur l'opportunité d'agréer ou non les projets... C'est maintenant chose faite... Cela promet des débats enrichissants et, espérons-le, des coups de pouce financiers personnalisés pour nos projets en développement.

Tracé Brussel est né

Le 21 décembre 2005, la nouvelle association « Tracé Brussel¹ » est née de l'union entre OOTB et Tracé, l'organisation chargée de

l'accueil, de l'orientation et de l'information des demandeurs d'emploi néerlandophones de Bruxelles. Dans le cadre de la mise sur pied de 3 boutiques locales d'emploi néerlandophones à Bruxelles, les administrateurs de Tracé et de OOTB ainsi qu'une série de nouveaux venus, ont décidé de créer une nouvelle ASBL commune, dont la valeur ajoutée doit dépasser celle des trois boutiques locales de l'emploi. Pour la première fois, des associations de terrain mais aussi des partenaires sociaux (syndicats, représentants des employeurs et des indépendants) vont piloter ensemble cette nouvelle organisation. Toutes les missions actuelles d'OOTB sont aujourd'hui refondues, restructurées et mieux définies dans les objectifs opérationnels de la nouvelle ASBL. Ce qui se traduit comme suit dans les statuts : « [Tracé Brussel] assure l'organisation du parcours d'insertion socioprofessionnelle : accueil, formation, accompagnement, guidance, offre d'expérience professionnelle et mise à l'emploi des chercheurs d'emploi bruxellois par la mise sur pied d'un réseau urbain proactif de développement de produits et de méthodologies ».

¹ Article traduit de OOTB nielsbohrium de décembre 2005 (cfr <http://www.ootb.be>)

Évolution du Bureau permanent de l'Alternance attaché à la CCFFEE

Enterrement de la formule actuelle du Bureau Permanent de l'Alternance ? Sur base du constat que décidément, l'alternance conçue comme elle l'est aujourd'hui à Bruxelles, avec ses primes trop compliquées pour inciter les employeurs à s'approprier ce système d'emploi-formation, la Commission Consultative Formation Emploi Enseignement doit encore rendre son avis. Enterrement peut-être, ré-orientation en tout cas.

Le P'tit Ciné

La FeBISP avait invité cette année un représentant du CECLR, de l'Observatoire bruxellois des métiers et des qualifications, et deux témoins privilégiés de la discrimination raciale à l'embauche : Carole Moné de la Mission Locale d'Ixelles et Eric Nyindu, journaliste à Télé Bruxelles. Deux très beaux films furent le départ du débat : « Le plafond de verre » de Yamina Benguigui et un court documentaire des deux auteurs belges du magnifique

« Ils n'en mouraient pas tous mais tous étaient atteints ». Le débat, passionnant, a tourné autour de la discrimination à l'embauche. En résumé, et ce n'est pas étonnant : toutes les luttes contre ce phénomène sont bonnes à mener, mais elles sont toutes difficiles.

Au sommaire de l'ESSOR n°36

Nos collègues wallons de l'ISP sortiront le 30 mai prochain le n° 36 de leur magazine l'Essor...



Dossier : Etat des lieux et perspectives pour le secteur de l'ISP :

• 30 ans d'histoire du secteur ISP : de la guerre du feu à l'HOMO-dispositif-intégré.

- De EAP consultance à l'Interfédé... reconnaissance, évolution et développement.
- L'alphabétisation en Communauté française de Belgique 1965-2005.
- Le secteur ISO face au monde économique.
- La formation du personnel du secteur de l'ISP, un monstre à neuf têtes...
- Du parcours d'insertion au dispositif intégré d'insertion socioprofessionnelle.
- Le décret EFT - OISP et son arrêté.
- Regards bruxellois sur le décret wallon.
- L'ISP à Bruxelles-Capitale : état des lieux en 2004.
- Le secteur ISP au tournant de son histoire.

Les entrefilets... Attention ça glisse :

- Un « A » peut en cacher d'autres !
- « Lutte contre l'illettrisme - pour le droit à l'alphabétisation ».
- « Combattre l'exclusion » devient « réinsérer » puis « insérer ».
- « Que sont nos militants devenus ? ».
- Programme de formation 2006-2007.

IBIS-Corail-OISP : Des « bugs » dans les réseaux

Lors du Comité de suivi RPE du 18 avril 2006 à l'ORBEM, un point crucial pour les opérateurs d'Insertion socioprofessionnelle figurait à l'ordre du jour : la triangulation ORBEM/OISP/ Bruxelles Formation relative aux transferts de données. En effet, hasard du calendrier, depuis le second semestre 2005, les OISP ont dû s'approprier quasi-simultanément l'utilisation de deux outils New Ibis et Corail. La période de rodage propre à tout apprentissage, les nombreux « bugs » de ces outils et des processus de transfert de données ont rendu l'encodage difficile (perte ou modification d'information, transfert de données non systématique, tableaux statistiques IBIS incomplets...) entraînant un travail de vérification des données et même de réencodage ! Fin mars, le comité d'accompagnement des OISP de formation s'est réuni afin de pointer l'ensemble des problèmes rencontrés. La FeBISP les a repris dans une note qu'elle a adressée au Comité de suivi. En plus de s'activer à les résoudre, le service RPE, sur proposition de la FeBISP, réalisera une évaluation reprenant l'ensemble des types de problème pour le prochain comité de suivi.



Le pacte associatif sur la ligne de départ ?

« La soupe n'est jamais mangée aussi chaude qu'elle est servie », cette traduction approximative d'un dicton flamand s'applique tout à fait à la saga du « pacte associatif ». Petit retour en arrière. Lors de la dernière campagne pour les législatives (en 2003), tous les partis francophones avaient mis à leur programme des mesures visant à « favoriser la vie associative ». De manière plus concrète, l'idée de la conclusion d'un pacte entre les autorités publiques compétentes et les associations devint un des objectifs des nouveaux gouvernements communautaires et régionaux en 2004. Ce pacte aurait dû signaler à la fois l'importance du fait associatif et mieux fixer les relations réciproques qui en découlent.

Il faut dire que le monde associatif s'était préparé à cette perspective qu'il appelait de ses vœux, même si les contours d'un tel pacte restaient flous et que la discussion n'avait eu

lieu qu'en termes très généraux.¹

Aujourd'hui, un pas important est franchi avec la publication d'un « livre vert »² rédigé par les trois gouvernements : Communauté française, COCOF et Région wallonne. Ce document ne constitue pas encore le projet d'un texte de pacte, il est plutôt destiné à :

- Baliser la discussion en rassemblant en une quinzaine de pages, les termes du débat. Que doit contenir un tel pacte ? Quelle devrait en être sa forme ? À qui doit-il être soumis pour signature ? Comment l'associatif va-t-il s'en saisir ?
- Collecter des avis via deux grands canaux :
 - Les instances consultatives et d'avis déjà existantes : les commissions consultatives des secteurs, les Conseils économiques et sociaux, les partenaires sociaux et les structures du non marchand.
 - Un échantillon de vingt-sept associations, coordinations ou fédérations dont les responsables se sont déjà exprimés sur ce sujet et qui couvre un éventail assez large d'activités et d'implantation géographique.³

- Fixer un calendrier et une méthode pour l'élaboration et l'adoption du texte du pacte.

La FeBISP est l'une de ces associations consultées, au même titre que Lire & Écrire W-Bxl, Interenvironnement Wallonie Bruxelles, la Plateforme pour le volontariat, le CBCS bruxellois, etc. La thématique n'est pas nouvelle pour elle, puisque depuis 2003, elle suit attentivement les développements en la matière et que, plus particulièrement, elle a contribué sous la houlette du CBCS (Centre bruxellois de coordination sociale) à enclencher une dynamique bruxelloise.

C'est ainsi qu'en février 2005 fut rédigé et proposé, par une vingtaine d'associations et de regroupements bruxellois, un premier document spécifique à notre région³. Maintenant que cette base a été posée et que la phase d'élaboration du pacte s'entame

avec les instances politiques, une série d'initiatives sont prises pour structurer nos points de vue. Une première réunion des signataires bruxellois et des membres du CBCS aura lieu le 16 mai. Elle sera suivie par une journée de réflexion le 13 juin.⁴ À suivre donc mais de très près...

¹ Pour revoir l'historique de ce travail : www.pacte-associatif.be. Pour une bonne introduction aux questions de fonds, le dossier du n° 32 (décembre 2003) de la revue Politique : Etat-associations : thérapie de couple. www.politique.eu.org
² Les documents peuvent être téléchargés sur notre site www.febisp.be
³ http://www.febisp.be/Manifeste_pacte_assoc.html
⁴ www.cbcs.be

L'équivalent de deux maisons bruxelloises pour soutenir la création d'emplois pour les moins qualifiés bruxellois !

L'ESI aurait pu facilement créer, en 2006, 500 emplois d'insertion pour des chercheurs d'emploi de longue durée ou peu qualifiés mais cette perspective est désormais compromise.

Le gouvernement bruxellois a décidé, en 2006, de consacrer aux ILDE (initiatives locales de développement de l'emploi) et aux EI (entreprises d'insertion), le prix de deux jolies maisons bruxelloises, soit 1.240.000 euros. Même si les sommes consacrées à l'économie sociale d'insertion ont beaucoup augmenté en 2 ans (un moment, on a cru que le budget 2005 de l'économie sociale serait de 310.000 € !), cela n'empêche qu'elles restent d'un montant ridicule et qu'on ne peut prétendre, sur cette base, mener une véritable politique de création d'emplois pour les peu qualifiés. Et ce malgré le contexte dénoncé récemment par l'Observatoire bruxellois de la santé et du social : en 2005, plus d'un quart des enfants bruxellois grandissent dans une famille privée de revenus du travail. Et ce également alors que le récent C2E, « Contrat pour l'économie et l'emploi », mentionne l'économie sociale comme une piste pour la réinsertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi les plus difficiles à placer (cf axe 2 « Redéploiement économique de Bruxelles »). Certains projets attendent un financement régional correct depuis 2001 maintenant !

En 2005, les projets agréés ont reçu un financement partiel mais ils en ont été avertis seulement lorsque la période au cours de laquelle les dépenses pouvaient avoir lieu était écoulée (cf « L'Insertion » n°65). Nous sommes fin avril et les projets n'ont reçus aucune nouvelles de leur financement 2006, qui de toute façon ne couvrira qu'un tiers des sommes auxquelles ils auraient droit sur base de l'ordonnance du 18 mars 2004. Résultat : tous les emplois programmés ne seront pas créés et les projets devront, pour tenter de subsister, mettre la pression sur leurs travailleurs. En outre, les plans de trésorerie, les plans d'engagement et les plans d'affaires élaborés au démarrage par les projets au prix d'un gros effort de modélisation sont déjà complètement obsolètes. QUE PROPOSE LE GOUVERNEMENT ?

Agenda

Tout au long de l'année, la FeBISP organisera une série d'événements pour stimuler la réflexion, les rencontres et mieux apprécier les défis qui sont les siens. Occasions de se retrouver entre responsables d'associations, travailleurs du secteur, mais aussi d'accueillir les responsables politiques et sociaux, les acteurs économiques, des collègues des institutions publiques et de l'enseignement, les académiques et les chercheurs... Afin de mesurer les défis qu'ils restent à relever. Moments conviviaux aussi puisqu'on n'oubliera ni la fête pour clôturer en beauté cette année, ni la rencontre protocolaire au Parlement de notre Région.

En octobre : « L'économie sociale, nouvelle frontière de l'insertion », la 11ème journée d'étude de la FeBISP se penchera sur les nouveaux développements de notre action dans le domaine de la création d'emplois dans l'économie sociale.

En novembre : Séance académique au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, la FeBISP au cœur du développement de notre Région.

En décembre : « Tous en piste ! ». Musique, danse, rencontres. La fête pour tous.

Le 23 mai 2006, la feBISP organise sa dixième journée d'étude : Le bateau ivre de la mondialisation, l'action sociale face aux défis du capitalisme.

La FeBISP organise pour sa dixième journée d'étude une réflexion destinée à permettre aux cadres de l'insertion socioprofessionnelle et de l'économie sociale d'insérer de mieux appréhender les enjeux économiques et sociaux de leurs missions.

9h – 9h30 : L'allocution d'ouverture tenue par Sylvain Bertrand, président de la FeBISP. Les travaux se dérouleront en deux phases.

9h30 – 12h30 : Un premier panel tentera d'établir un état des lieux de la question et de décrire quelques grandes tendances à l'œuvre « quatre tendances lourdes des évolutions sociales dans le contexte de la mondialisation et leurs implications »

- « La montée des inégalités et de la précarité » par Philippe Defeyt de l'Institut du développement durable, Bruxelles,
- « Quel destin pour les modèles sociaux européens » par Florence Lefreng de l'Institut de Recherches Economiques et Sociales, Paris,
- « Le travail au-delà de la fin du travail » par Stéphane Bouquin de l'Université de Picardie,
- « L'urbain, la nouvelle question sociale » par Bernard Francq de l'Université Catholique de Louvain.

14h – 16h : Un second panel se penchera sur les évolutions en cours, les nouvelles manières de voir, les alternatives qui se dessinent « Sur le sentier des alternatives. Face à la montée du tout à l'économie, quel regard prospectif ? »

- Résistances économiques citoyennes par Thomas Coutrot, économiste, DARES Paris, auteur de « Démocratie contre capitalisme »
- Renouveler la critique du capitalisme par Riccardo Petrella, économiste, Université Catholique de Louvain, auteur de « Désir d'humanité, le droit de rêver » Labor 2003.

16h15 – 16h45 : Conclusions
• Gabriel Maissin, économiste, FeBISP
• Suzanne Beer, Secrétaire générale de la FeBISP

16h45 – 17h30 : le verre de l'amitié

Lieu : salle « Schuman », auberge de jeunesse « Sleep well », 23 rue du Damier à 1000 Bruxelles



Une manifestation pour le droit au logement est organisée le 16 juin 2006 à 12h avec le soutien de la plateforme du RBDH, de la Fédération des centres de service social et de l'Inter-Centre d'action sociale globale. En effet, la crise du logement se fait de plus en plus sentir à Bruxelles dû principalement à trois causes : le manque de logements sociaux, l'endettement des familles face à des loyers de plus en plus élevés et les prix des loyers qui n'arrêtent pas de grimper. De plus en plus de ménages bruxellois doivent choisir entre habiter un taudis ou un appartement trop petit, louer un appartement trop cher en sachant qu'on ne pourra pas payer le loyer, ou... quitter Bruxelles.

L'insertion N° 67

Le prochain numéro de notre magazine L'insertion, consacré à notre rapport d'activités 2005, sortira le 20 juin 2006.

L'@insertion n° 4

Le prochain numéro de L'@insertion sortira le 22 mai 2006. Si vous ne le recevez pas encore, n'hésitez pas à envoyer un courriel à l'adresse : secretariat@febisp.be

Offres d'emploi

Consultez les dernières offres d'emploi sur notre site www.febisp.be



L'Albertine